

**308**

**TRAN2**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PRÉCONSULTATION**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 21 mai 2014 à 13 h 30  
Hôtel Delta  
Salle Opus 1  
475, avenue du Président-Kennedy  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 21 MAI 2014 ..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Dr Éric Notebaert  
Association des médecins pour l'environnement ..... 4

M. André Gauthier  
Matamec Explorations inc..... 18

M. Philippe Bourke  
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) ..... 29

M. Gilles Provost..... 36

M. Pierre Jasmin  
Les Artistes pour la paix..... 45

MOT DE LA FIN ..... 51

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2014 À 19 H**

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5

On va commencer et je tiens aussi à saluer les internautes qui suivent les travaux de la commission sur notre site Internet.

10

En raison des inquiétudes exprimées par différents groupes, citoyens et communautés, le ministre du Développement durable, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, mandatait, le 3 mars dernier, le Bureau d'audiences publiques pour tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

15

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet particulier, mais plutôt à informer et à consulter la population, notamment sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

20

La commission d'enquête constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer à ma gauche, monsieur Joseph Zayed à ma droite et moi-même, Louis-Gilles Francoeur, qui a été désigné président de la commission.

25

Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et la commission bénéficie en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de secrétariat et d'une conseillère en communication.

30

Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

35

La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant les seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour mener cette enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Pour composer avec son vaste mandat, notre commission a décidé de procéder en trois phases, soit une phase de préconsultation, une phase d'information et de questionnement, et une phase de présentation des mémoires.

40 Dans la phase de préconsultation qui a débuté hier soir, la commission se met à l'écoute des  
préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des entreprises et de l'industrie ainsi  
que des institutions publiques. Tous peuvent donc librement saisir la commission de leurs  
préoccupations, de leurs commentaires, de leurs interrogations ou de leurs opinions sur le dossier  
45 de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. On peut le faire verbalement, par écrit ou via le site  
Web du BAPE.

Cette phase des travaux permettra à notre commission de planifier les travaux de la phase  
d'information et de questionnement, de façon à mieux tenir compte des préoccupations du public.

50 Cette seconde phase permettra d'ailleurs au public, la phase de questionnement et  
d'information, je le précise, permettra donc au public et à la commission de s'informer sur les divers  
enjeux soulevés durant la phase de préconsultation, donc durant la phase actuelle, en adressant  
leurs questions aux personnes-ressources et aux spécialistes invités.

55 La commission tiendra aussi des séances thématiques afin d'approfondir un certain nombre  
d'enjeux particuliers.

Cette seconde phase s'amorcera au début de septembre, et cette partie de nos travaux se  
tiendra principalement à Montréal et à Québec, mais la commission les amorcera d'abord en  
60 territoires cri et inuit, conformément au mandat que nous a donné le ministre.

La phase de présentation des mémoires. Au cours de cette phase – la dernière –, les  
citoyens et les groupes, les associations, les entreprises, l'industrie, les institutions, comme je l'ai  
dit tout à l'heure, désirant faire connaître à la commission leur opinion sur les enjeux du mandat  
65 pourront le faire sous forme de mémoire, en indiquant s'ils souhaitent présenter ce mémoire de  
façon publique ou le faire de façon verbale. Il est enfin possible de déposer un mémoire sans le  
présenter de façon publique.

La tenue des séances publiques au Québec méridional permettra à notre commission  
70 d'entendre les mémoires qui lui seront présentés. Notre commission participera aussi, dans les  
territoires nordiques, à des séances conjointes avec les commissions cri et inuit qui ont été  
constituées à la suite de l'entente avec le gouvernement.

Le rapport de notre commission, qui fera état de ses constatations et de son analyse, ainsi  
75 que les chapitres conjoints qui vont porter sur les enjeux des territoires visés par la Convention de  
la Baie-James et du Nord québécois, sera remis au ministre au plus tard le 20 mai 2015. Par la  
suite, ce dernier disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

80 Au cours de ses travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible et d'impartialité dans le respect des personnes et des institutions ainsi que de son mandat qui porte sur les enjeux de la filière uranifère.

85 Afin d'assurer une participation équitable à tout le monde, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Les règles de nos audiences sont disponibles dans un document d'ailleurs accessible à l'accueil ou sur notre site Web.

90 Ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après chaque semaine de séances publiques. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur notre site restera accessible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport de la commission.

95 Enfin, notre site Web s'enrichira progressivement des documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes fourniront à la commission, et nous allons réserver une section aux documents que le public voudra bien nous déposer.

100 Passons maintenant au programme de la séance d'aujourd'hui. Chacun disposera d'environ quinze (15) minutes pour sa présentation, laquelle pourra être suivie de questions de la part des commissaires. Cette règle permettra à tous, je pense, de prendre la parole et d'exprimer complètement son point de vue.

105 La commission recevra, durant la tenue des séances publiques et jusqu'au 11 juillet prochain, les préoccupations qui pourraient lui être acheminées, en utilisant un formulaire en ligne sur le site Web du BAPE, par courriel ou par courrier. Ceci, afin de permettre aux personnes qui n'auraient pas pu se manifester durant les séances publiques de le faire ultérieurement par ces voies différentes.

110 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice, madame LeBlanc, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

115 Et enfin, dans le cas où vous souhaiteriez déposer un document ou une référence, la commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents, et elle décidera en bout de ligne si, oui ou non, elle accepte de le déposer officiellement sur le site du BAPE.

120 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté  
d'une Déclaration de services aux citoyens et qu'il met à votre disposition un questionnaire afin  
d'évaluer la qualité de nos services. Je vous invite donc à bien vouloir le remplir, vous en trouverez  
sur les chaises, je crois, et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

125 Je vous remercie de votre attention et je vous invite à vous inscrire au registre si vous  
voulez, à partir de maintenant, faire état de vos préoccupations à la commission.

Alors, est-ce qu'il y a déjà des personnes inscrites, Madame LeBlanc? Non. Alors, c'est dans  
l'ordre des inscriptions que nous recevrons vos préoccupations.

130 Au profit des personnes qui sont sur le Web, en ligne avec la commission, on vous précise  
qu'il y a des gens qui sont en train de s'inscrire à l'arrière et que nous allons les appeler dans  
quelques instants. Je vois d'ailleurs madame LeBlanc qui s'avance et nous apporte les personnes  
inscrites.

135 Alors, j'appellerai en premier le docteur Éric Notebaert – j'espère que je prononce bien votre  
nom – de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Docteur Notebaert.

---

**Dr ÉRIC NOTEBAERT**

140 **Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Bonjour, Madame, bonjour, Messieurs. Je vous remercie d'abord de nous donner la chance  
de dire un mot à la commission.

145 Alors, je me nomme Éric Notebaert, je suis médecin, je suis professeur agrégé à la Faculté  
de médecine de l'Université de Montréal. Je représente ici l'Association canadienne des médecins  
pour l'environnement qui regroupe plus six mille (6 000) membres à la grandeur du Canada, donc  
médecins qui se préoccupent des questions de santé et d'environnement.

150 Alors, pourquoi les médecins s'intéressent aux mines d'uranium et à l'impact sur la santé?  
Un petit préambule. La santé, ce n'est plus seulement le bien-être biologique, psychologique et  
social – en passant, je viens d'envoyer le petit document à madame ici, donc vous avez tout ça  
rapidement, je pense – c'est aussi environnemental. Les perturbations environnementales ont  
155 certainement un impact sur la santé. Et ce qui nous anime ici c'est le principe de précaution.

160 En fait, on ne peut plus exposer une population à des risques indus pour leur santé, avec quelque projet industriel que ce soit. Pour nous, c'est une question d'éthique fondamentale, a fortiori quand les risques sont largement inconnus.

165 Les conclusions de l'INSPQ récemment sont les suivantes : il y a très peu de connaissances en ce qui a trait aux mines d'uranium et à l'impact sur la santé. Les études existantes ont des faiblesses méthodologiques, beaucoup d'études écologiques. Onze (11) études sur les impacts biologiques, quatorze (14) sur les impacts psychosociaux. D'ailleurs, le NIH aux États-Unis avait conclu à peu près les mêmes choses il y a quelques années – le NIH qui a amené au moratoire en Virginie.

170 Je vous rappelle que l'Académie nationale des sciences aux États-Unis a réitéré, dans le rapport BEIR VII, qu'il n'y a pas de seuil sous lequel il n'y a pas de risque pour la santé. Donc, tout rayonnement induit un risque pour la santé.

175  Je rappelle aussi que l'uranium est totalement inutile à des fins médicales. Les produits utilisés en médecine nucléaire n'ont pas besoin d'uranium. Et ces produits-là, technétium ou autres, se font maintenant avec des cyclotrons à dix pour cent (10 %) du coût de l'autre façon plus classique de les faire, avec aucun risque pour la santé et aucun déchet radioactif. La seule utilité de l'uranium c'est évidemment l'énergie et aussi les armes atomiques et l'uranium « déplété ».

180 Je vous rappelle qu'il n'y a aucun consensus social au Québec sur le sujet. Dans un sondage il y a quelques années, quatre-vingt-six pour cent (86 %) des gens étaient opposés aux mines d'uranium, qu'il y a plus de quatre cents (400) municipalités qui se sont prononcées contre les mines d'uranium.

185 En fait, ce que je soumetts, et je vais essayer de vous l'élaborer, c'est que la filière uranifère va à l'encontre de la *Loi sur le développement durable*, puisque celui-ci doit s'appuyer sur une vision à long terme, qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques. On prêche donc pour la prévention.

190 Alors, les mines d'uranium c'est quoi? Je vais essayer de vous expliquer pourquoi, selon nous, il y a des risques sérieux de contamination dans l'environnement pour l'eau, l'air et les sols, et en fait pour tout le biotope.

195 Les poussières autour des mines et des résidus peuvent se retrouver jusqu'à plusieurs kilomètres autour de la mine, et en ce qui a trait au radon, à plusieurs dizaines de kilomètres autour des mines, voire centaines selon certaines études, même par vents faibles, en quelques jours. Il y a des risques d'accident dont a très peu parlé : fuites, bris de barrage et plusieurs documentés au

Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Et aussi, évidemment, la question des déchets radioactifs qui vont persister pendant quelques centaines de milliers d'années.

200 La santé : donc les mines, en fait, amènent comme poussières radioactives, pas seulement l'uranium dont on parle beaucoup, beaucoup, mais le thorium 232, le plomb 210, le radium 226 avec plusieurs atteintes organiques et cancers.

205 Si on s'intéresse à l'uranium pur, l'uranium donne une toxicité chimique pour les reins, cancer pour les os, poumons et pour le système reproducteur. Et beaucoup d'études intéressantes ont été faites chez les animaux de laboratoire, mais aussi chez les Indiens Navajos aux États-Unis où on a noté plus d'anomalies génétiques : cellules aberrantes, délétions, dicentriques au niveau des chromosomes des populations Navajos.

210 L'exposition au niveau de l'air, on a parlé du radon 222, deuxième cause de cancer après la cigarette. Un des produits de filiation du radon c'est le polonium qui a une toxicité pulmonaire extrême.

215 Ensuite, exposition, au niveau du sol, à des métaux avec des toxicités importantes sur différents systèmes : nickel, arsenic, aluminium, cuivre, fer, plomb, et cetera, et je viens au côté psychologique, psychosocial. Les mines, et en particulier les mines d'uranium, génèrent de l'anxiété et ça atteint la santé globale. On peut voir autour des mines une altération du climat social, un effet boomtown qu'on appelle, avec des travailleurs fly-in, fly-out, des problèmes d'équité sociale, divers types de violence, alcoolisme, prostitution, drogue.

220 Je pense qu'il est fondamental de respecter les populations et les choix des populations riveraines, et je pense en particulier aux Cris et aux autochtones de la région.

225 Pour revenir à la Saskatchewan, d'ailleurs, on a retrouvé dans les lichens, les mousses, les arbres, les poissons, les caribous des produits radioactifs autour des mines d'uranium. Et c'est la base de l'alimentation des populations dans ces régions-là.

230 Pour ce qui est de l'environnement, quelques exemples de fuites et de catastrophes dont on a très peu parlé à date, il me semble : contamination de l'eau de surface ou des nappes phréatiques à Elliot Lake, en Ontario, qui a été fermée en 96 et nettoyée, on retrouvait quelques années plus tard encore des radionucléides dans la région.

235 Canyon City au Colorado, une mine d'uranium aussi, contamination des nappes phréatiques avec de l'uranium, des produits de filiation d'uranium, du molybdène, à des centaines et des centaines de kilomètres contaminés. Contamination des sols, contamination des sols par des résidus d'usinage, des radionucléides, des acides et des phosphates.



240 Cluff Lake, en Saskatchewan, qui a été en activité de 1980 à 2000. En 2003, on atteint encore une teneur élevée en radionucléide qui persistait, des niveaux de radium très élevés. Les résidus ont dû être couverts d'un mètre de terre et le gouvernement a conclu que ça nécessitait une surveillance à perpétuité du territoire.

Les risques d'accident, quelques risques comme ça, rapidement : Church Rock aux États-Unis en 79, rupture d'un mur de confinement, quatre-vingt-quinze millions (95 M) de gallons de liquide toxique dans la rivière.

245 Key Lake, en Saskatchewan, fuite dans l'environnement en 1984, quatre-vingt mille mètres carrés (85 000 m<sup>3</sup>) d'eau contaminée.

250 Smith Ranch aux États-Unis, une filiale de Cameco : fuites dans l'environnement, au-dessus de quatre-vingts (80) fuites documentées, et en 2007 deux cent mille (200 000) gallons de liquide toxique.

Willow Creek aux États-Unis... il y en a, il y en a, il y en a. On en parlera peut-être plus longuement plus tard, mais il y en a beaucoup et malheureusement, ça n'a pas été mentionné à date.

255 Alors, l'INSPQ, qu'est-ce que l'INSPQ vient de faire, c'est un bon travail de revue de la littérature classique, qui est bien fait, et des onze (11) études qu'ils ont relevées et des quatorze (14) sur les aspects psychosociaux, il y a quand même des choses qui sont importantes : une hausse des cancers du poumon chez les hommes, qui est peut être le fait que les hommes travaillent dans les mines, et une possibilité de hausse des leucémies. Et ce qui est très intéressant, parce que c'est quelque chose qu'on a vu dans le débat autour de Gentilly où des méta-analyses ont conclu à une hausse des leucémies, particulièrement chez les enfants en bas de cinq ans, qui restaient à moins de cinq kilomètres (5 km) des centrales nucléaires. Et au niveau psychosocial, bien, tout ce que j'ai mentionné tantôt.

265 Je voudrais vous glisser un mot à propos de l'étude commandée par le MDDEP, l'étude qui a été faite récemment par des gens du milieu du génie et de la chimie. Cette étude nous montre les choses de façon un peu trop rose. Il y a des omissions très importantes, aucune mention des accidents et des contaminations dans le passé, pas de mention de l'Académie nationale des sciences américaines qui a conduit au moratoire, pas de mention des moratoires existants en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie, et il y a des choses qui sont totalement fausses là-dedans.

275 On y lit, entre autres, que la dose la plus faible qui peut causer un cancer est de cinquante millisieverts (50 mSv). Or, en médecine, les choses ont avancé énormément dans les dernières

années, par exemple – et la chose est variable si on parle d'un enfant ou si on parle d'un adulte – : dix millisieverts (10 mSv), c'est une faible dose de radiation. Un bébé qui est exposé à dix millisieverts (10 mSv) à une chance sur deux cents (200) de développer un cancer léthal.

280 Alors, si vous avez cinquante (50) ans, soixante (60) ans et plus, vous êtes peut-être rendu à une sur dix mille (1/10 000), mais un bébé c'est extrêmement élevé. Alors, il est faux de dire qu'à cinquante millisieverts (50 mSv) on commence à avoir des cancers. À quelques millisieverts on peut avoir des cancers et maintenant, la littérature confirme ces choses-là.

285 Et, en fait, on lit dans leur document qu'à dix millisieverts (10 mSv) il y a une hausse de risque de cancer d'un pour dix mille (1/10 000) ce qui est, comme je viens de vous dire, ce qui est totalement faux. Et ils répètent que l'uranium est nécessaire en médecine nucléaire, ce qui est depuis longtemps, longtemps, on sait qu'on n'a pas besoin d'uranium. Des cyclotrons, comme ce qui se fait à l'Université de Sherbrooke, nous produisent le technétium qui est nécessaire.

290 Voilà. C'est, rapidement, nos préoccupations. Il y a une liste d'une quinzaine d'auteurs dans le monde qui sont importants, qui font avancer la science. Et ce que j'aimerais voir, et j'ai mis ces auteurs-là dans mon petit document, qu'on puisse interroger ces auteurs-là, parce que les connaissances avancent rapidement.

295 L'INSPQ s'est basée sur de bonnes études qui datent beaucoup d'une dizaine d'années. Or, depuis dix (10) ans, énormément de choses ont été faites. Et ce n'est peut-être pas des choses qui sont nécessairement publiées dans les grandes revues, mais je pense que si on avait la chance d'avoir quelques professeurs que j'ai mentionnés, qui viennent d'un peu partout, ça nous aiderait à, tous et toutes, avancer dans la connaissance.

300 Ce que je pense ultimement, c'est qu'il faut savoir, il faut connaître les tenants et aboutissants de cette industrie-là avant de faire quoi que ce soit. Et comme je le disais, c'est le principe de précaution, de prévention qui nous anime. Il ne faudrait pas se retrouver dans dix (10) ans, vingt (20) ans, trente (30) ans avec des mines d'uranium en disant : « On n'aurait pas dû faire ça. Le territoire est contaminé à jamais. »

Merci.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais passer la parole à mon collègue Joseph Zayed.

315

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, merci pour ces commentaires. J'aimerais clarifier deux, trois petits aspects de votre intervention.

320

Vous faites référence au principe de précaution, mais vous faites surtout référence à l'absence de seuil, que vous reliez d'une certaine façon au principe de précaution, mais en même temps, vous allez de l'avant en nous indiquant qu'avec des expositions aussi faibles que dix millisieverts (10 mSv) pour un enfant, il y aurait une probabilité, un risque sur deux cents (1/200) de développer un cancer.

325

En fait, puisque nous sommes globalement, les populations occidentales sont exposées de façon tout à fait naturelle à deux millisieverts (2 mSv) – je pense que c'est deux millisieverts (2 mSv), attendez je vais vous trouver... oui, c'est ça. Deux point quelque chose sur une base annuelle, deux millisieverts (2 mSv), est-ce que cette exposition à des conditions de bruit de fond, des conditions naturelles, représente une probabilité en termes de développement de cancers, selon vous? S'il n'y a pas de seuil?

330

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

335

Oui. Alors, un sur deux cents (1/200) c'est pour les bébés. Écoutez, en fait, l'INSPQ s'inquiète. L'INSPQ dit dans son document : « Si on expose la population à un millisievert (1 mSv) de plus, quel va être effectivement l'impact sur la population? Et c'est vrai que c'est difficile à estimer. Et pour ça, dans tout le débat sur les centrales nucléaires, il y a eu deux grosses méta-analyses et l'étude KIKK en Allemagne, qui ont démontré que quand on faisait des études populationnelles, qu'on avait beaucoup plus de leucémies de façon statistiquement significative : vingt-quatre pour cent (24 %) de plus de leucémies chez les enfants de moins de cinq ans en périphérie des seize (16) centrales nucléaires en Allemagne et d'autres centrales un peu partout.

340

Donc, ce qui fait dire qu'effectivement, c'est une hausse de l'exposition qui est faible, mais qui n'est pas banale, qui est significative. Et ceci a été démontré à plusieurs endroits, mais le seul modèle qu'on a en ce moment, en fait on a étudié les centrales nucléaires, mais il y a une méta-analyse de Mangano, de mémoire, qui est sortie en 2008, qui a étudié la hausse des leucémies autour de tout ce qui était industrie proche du nucléaire. Donc, il y avait des mines, des centrales nucléaires, des usines de traitement de bombes et compagnie. Et quand on combinait toutes les études, on montrait une hausse de mortalité, une hausse d'incidences et de mortalité par leucémie de vingt-deux (22 %) à vingt-quatre pour cent (24 %), ce qui est très significatif.

345

350

355 Alors, en fait, la réalité c'est que si on étudie juste une petite population, mettons un projet dans une région, que ce soit le projet Matoush ou autre, combien d'enfants, combien de bébés de plus vont avoir de leucémie? C'est peut-être quelques-uns? En fait, ça peut sembler un petit chiffre, mais par principe, si on expose cette population-là, et on sait qu'on augmente le risque de leucémie, pourquoi le faire s'il y a d'autres alternatives?

360 Puis l'uranium, dans le fond, c'est pour produire de l'énergie essentiellement en ce moment, et d'autres choses, là, mais si on a des alternatives beaucoup plus sécuritaires pour produire de l'énergie au Québec, pourquoi on s'embarquerait dans une filière comme ça? Ça nous semble une avenue insensée puis encore... bien, enfin, je reviens un peu à ce que je disais tantôt, là. Je vais vous laisser, je m'excuse, je vais vous laisser, évidemment, vous avez d'autres questions, là, à...

**LE COMMISSAIRE :**

370 Oui, parce qu'en fait, vous êtes du domaine médical, du domaine de la santé, santé publique aussi, et ce que je retiens entre autres, une des conclusions du rapport de l'INSPQ, l'Institut national de santé publique, est à l'effet qu'il n'y a rien de très transcendant pour les populations riveraines. Ce que je veux dire, ce sont des populations qui vivent relativement proches d'une mine d'uranium. Et dans votre intervention, vous dites : oups! Il faut faire attention, parce que les expositions peuvent être relativement importantes, même à une centaine de kilomètres.

375 **Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui. Oui.

380 **LE COMMISSAIRE :**

Alors, pourquoi cette précaution si l'ensemble de la revue de la littérature donne des indications qu'il n'y a pas rien de palpable à quelques kilomètres d'une mine d'uranium?

385 **Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

390 Oui. Il y a deux choses : la revue de littérature, comme je disais tantôt, date de quand même plusieurs années. L'autre chose, aussi, et ça rejoint un aspect qui me semble important, c'est l'aspect psychosocial. Les gens savent qu'ils sont entourés par des résidus où quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la radioactivité y restent, et les gens ont peur. Et c'est ce qui est arrivé chez les Navajos, les gens ont peur de circuler dans certains territoires, parce qu'ils se disent : c'est des territoires contaminés, il y a des dangers.

395 Et je pense que ça a un impact sociétal qui est très important. Peut-être plus important que  
l'impact, si on veut, sur la santé physique. Mais le fait de savoir que notre territoire est détruit de  
façon, peut-être pas irrémédiable, mais pour des centaines, voire des milliers d'années, je pense  
que c'est quelque chose qui est fondamental.

400 Et pour avoir travaillé déjà proche de populations autochtones et y aller fréquemment, ce  
sont des sociétés fragiles, fragilisées, fragiles où les problèmes sociaux sont très importants.

405 Si on va installer des industries comme ça avec des perturbations sociales majeures, on  
risque d'aboutir avec une situation sociale encore plus délétère, voire catastrophique. Et elle est  
déjà dans une situation un peu...

**LE COMMISSAIRE :**

410 Est-ce que ces effets psychosociaux sont supérieurs dans le cas de mines d'uranium par  
rapport à d'autres types de mines, selon vous?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

415 Oui. C'est intéressant. Il y a des débats un peu dans la littérature là-dessus, mais il y a  
quelque chose de symbolique avec le nucléaire et pour beaucoup de personnes, l'installation d'une  
mine, que ce soit, enfin, une mine de fer ou autres, par rapport à une mine d'uranium c'est très  
différent. Le côté nucléaire, le côté dangerosité, le côté inconnu du nucléaire augmentent de  
beaucoup l'anxiété des gens, je crois.

**LE COMMISSAIRE :**

420 Pour ma part, c'est terminé, merci.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

425 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

430 Moi, j'aimerais vous poser une question. Vous avez dit tantôt : comme il y a des alternatives  
à la production d'énergie nucléaire, pourquoi lancer le Québec dans cette avenue? Est-ce que  
vous voyez un lien entre le fait d'explorer ou d'exploiter de l'uranium et le fait que le Québec  
pourrait se lancer à nouveau dans la production d'énergie nucléaire?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

435

Bien, ça nous semble absolument évident. On a déjà stocké des déchets radioactifs à côté de Gentilly dont on ne sait pas quoi faire. Si on s'embarque dans la filière des mines d'uranium, il va bien falloir qu'on s'occupe de ces déchets-là. Et on sait tous que le gouvernement fédéral cherche un endroit où aller stocker les déchets nucléaires du Canada, et cet endroit-là va être certainement dans une des provinces engagées dans la filière nucléaire, que ce soit le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario ou la Saskatchewan.

440

Et si on ferme la porte à l'extraction de l'uranium, selon nous – et là, je ne peux pas l'affirmer, mais selon beaucoup de pétitions des gens de l'industrie, on repousse aussi la possibilité que le Québec soit un des sites de dépotoir, de déchets nucléaires pour l'éternité.

445

Je vous rappelle que ces déchets-là, la durée de vie des produits, on parle de centaines de millions d'années quand on parle de l'uranium. Et c'est quelque chose qui fait très peur. Et partout dans le monde, on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Il y a des pays qui ont décidé de s'embarquer là-dedans, mais avec... en sachant qu'il y a des grands risques.

450

Donc, effectivement, ça nous permet un peu de nous éloigner de la perspective d'être une province dépositaire de déchets nucléaires du Canada.

455

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, le lien que vous faites c'est avec les déchets. Ce n'est pas avec la production d'électricité?

460

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Bien, c'est aussi avec la production d'électricité. Parce que vous savez, Gentilly donnait quelques pour cent d'énergie au Québec, à peine, à des coûts énormes. Évidemment, c'est toute la discussion de l'énergie au Québec. À notre sens, plutôt que de s'embarquer dans des filières dangereuses et très coûteuses, on devrait aller beaucoup plus vers, évidemment, des économies d'énergie, de la géothermie, énergie éolienne et compagnie, solaire, plutôt que d'aller dans la filière nucléaire.

465

Quelqu'un qui voudrait repartir la filière de l'énergie nucléaire au Québec, c'est sûr que Gentilly c'est une centrale qui est gériatrique et dangereuse. Je ne le sais pas s'il est possible de repartir Gentilly 2 – docteur Edwards pourrait peut-être vous le dire –, mais c'est quelque chose qui avait été analysé, c'est quelque chose de dangereux, long et très coûteux, repartir la centrale de

470

475 Gentilly. Et je pense qu'on a fait un grand pas au Québec quand le précédent gouvernement a  
décidé de fermer la centrale Gentilly. Il ne faudrait pas retourner dans cette avenue-là.

**LE PRÉSIDENT :**

480 Mais ce lien, vous le faites de façon presque nécessaire. Mais en réalité, par exemple, la  
Saskatchewan, qui est le deuxième plus gros producteur mondial, n'a pas une centrale nucléaire.  
Ce n'est pas un lien de nécessité.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

485 Oui. Bien, vous avez raison, mais historiquement, la Saskatchewan ça a été, comme c'est  
un des endroits dans le monde où il y a beaucoup d'uranium, historiquement, en fait, la  
Saskatchewan a extrait de l'uranium et les centrales se sont installées en Ontario. Ça a été fait un  
peu comme ça.

490 Au Québec, il y a un lobbying fort pour partir l'énergie nucléaire, et on avait déjà les pieds  
dedans. Donc, évidemment, ce n'est pas une question *sine quantum*, mais ça nous fait craindre le  
retour à ce type d'énergie, disons.

**LE PRÉSIDENT :**

495 Vous avez souligné qu'il y avait peu d'études sur les impacts écologiques des  
radionucléides. Vous avez parlé, vous dites qu'il y a beaucoup d'études récentes sur la faible  
radioactivité et ses impacts sur la santé humaine, mais vous tirez cette conclusion de quelle étude,  
à savoir qu'il y a peu d'études sur l'impact écologique?

500 **Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

505 En fait, je me suis peut-être mal exprimé. Ce que je voulais dire c'est que les études sur la  
santé – c'est peut-être à ce moment-là où j'ai parlé d'études écologiques – les études sur la santé,  
ce ne sont pas des études dans les plus solides au niveau méthodologique. Ce n'est pas des  
études cas-contrôle. C'est des études, ce qu'on appelle des études populationnelles, des études  
écologiques comme ce qui a été fait chez les Indiens Navajos, où on observe une grande  
population dans un territoire donné, et on regarde qu'est-ce qui se passe au niveau des  
chromosomes et note plus d'anomalies chromosomiques. C'est le type d'études écologiques qui a  
été... c'est ce que je voulais dire. J'ai peut-être été un peu vite.

510

515 Donc, c'est sur la base d'études écologiques qu'on a découvert des anomalies chromosomiques. Évidemment, on ne peut pas induire des relations de cause à effet avec les études écologiques. Ça nous met sur la piste. C'est « hypothesis generating », comme on dit, ça génère des hypothèses, et des hypothèses de travail qui peuvent être fertiles plus tard. Mais ce n'est pas sur la base de ce type d'études là qu'on peut conclure hors de tout doute.

520 Alors que dans le cas des méta-analyses et dans le cas des études de cas-contrôle, on est beaucoup plus proche d'un lien de causalité, sans affirmer qu'on est dans un lien de causalité, même avec ce type d'études là.

525 Alors, c'est des notions complexes, et avant de dire qu'on peut avoir affaire à un lien de cause à effet, vous le savez, c'est très, très, très difficile. C'est la raison pour laquelle on prêche pour le principe de précaution. Et si on a plus de données pendant ce BAPE-ci, bien, on va être heureux de les voir. C'est ce qu'on espère le plus.

**LE PRÉSIDENT :**

530 Je me permettrai une dernière sous-question avant de passer la parole à ma collègue, vu que c'est sur le même sujet. À partir de quand on doit appliquer le principe de précaution quand on a des indices, comme vous dites, qui sont relativement flous et pas nécessairement démontrés en termes de cause à effet?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

535 C'est une question qui n'est pas facile. Probablement, je dirais à partir du moment où quand on peut démontrer que, hors de tout doute, il y a une augmentation de l'incidence des maladies, ça, c'est clair. Il y a des moments en médecine où on ne peut pas démontrer hors de tout doute, mais par analogie, par exemple, on dit : tel médicament a induit un cancer ou des malformations; tel autre médicament est proche, les risques sont les mêmes, on va le bannir. Et c'est ce qui se fait souvent en médecine, d'ailleurs. Il y a des produits qui disparaissent, parce que, par analogie avec d'autres produits qui ont causé des malformations ou des cancers, les gens se disent : « On ne peut pas les utiliser, les risques sont trop élevés. » Et là, on patauge un peu dans l'inconnu.

545 Alors, comme je vous dis, je ne peux pas... est-ce qu'il y a eu une augmentation? Une augmentation de vingt pour cent (20 %) des leucémies, c'était majeur, majeur en Angleterre et dans les méta-analyses. Mais si on avait démontré une augmentation de cinq pour cent (5 %) des leucémies, est-ce que vous auriez dit que cinq pour cent (5 %) ce n'est pas significatif? On balaie ça du revers de la main? Une leucémie, c'est une leucémie de trop.

550



555 Alors, en médecine, quand la suspicion clinique est élevée, on ne court pas de risque. Et c'est la même philosophie, à mon sens, qui doit s'appliquer auprès des populations. Quand la suspicion clinique devient élevée, que ce soit, même si c'est avec des études de moindre puissance statistique, mettons, si la suspicion clinique, par analogie, devient élevée, je pense qu'il faut prendre des décisions et les décisions qui s'imposent.

560 Mais mettre un chiffre, mettre une statistique, ce n'est pas facile, puis à chaque fois c'est la meilleure image que j'ai en tête : si vous savez qu'il y a un enfant qui risque d'avoir une leucémie à cause d'un projet, est-ce que vous allez vraiment – un enfant, que ce soit dans la population crie ou autre au Québec –, est-ce que c'est raisonnable de s'embarquer dans un tel projet alors qu'on a des sources – l'uranium n'est pas fondamental, là – alors qu'on a de multiples autres sources d'énergie? Pourquoi s'embarquer? On le sait. On a des travaux de laboratoires qui nous montrent les risques pour la santé.

565 On sait que l'uranium cause de l'insuffisance rénale, on sait qu'il y a des anomalies génétiques, on sait que l'uranium, le thorium, le radium, le radon causent des cancers. Alors, qu'est-ce qu'il faut faire? Est-ce qu'il faut attendre cent (100) ans pour s'en rendre compte?

570 Les populations qui restent dans ces régions-là, qu'est-ce qui va se passer? C'est exactement comme les Navajos. Il y a des cartes des territoires Navajos avec des carrés rouges, verts, jaunes. Les verts c'est écrit : « Vous pouvez circuler. » Les jaunes : « Faites attention. » Les rouges : « Ne circulez pas. » Est-ce que c'est ça qu'on veut au Québec? Est-ce qu'on veut dire aux Cris : « Vous avez une signalisation routière, vous ne pouvez pas passer dans certains secteurs, parce que c'est trop proche des montages de résidus? Ça me semble indécent et aller complètement, complètement à l'encontre de la pensée et de l'esprit de la pensée et de l'écriture de la *Loi du développement durable*.

**LA COMMISSAIRE :**

580 Vous nous avez dit tout à l'heure que vous avez une longue expérience de travailler avec des communautés autochtones.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

585 En fait, j'ai travaillé souvent, mais c'est surtout que je vais les chercher en avion souvent, ceux qui sont blessés. Alors, je patauge dans ce coin-là très souvent en ce moment, oui.

590

**LA COMMISSAIRE :**

595 Alors, vous n'êtes pas sans savoir que des communautés du Labrador et d'autres  
communautés du Nunavut ont accepté de gérer sur leur territoire des projets uranifères. Est-ce  
qu'à votre connaissance, il y a des études de suivi de ces populations, là, dès le début? C'est-à-  
dire voir si leur décision étant prise, est-ce qu'on regarde les impacts, que ce soit de santé ou  
psychosociaux?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

600 En fait, c'est une autre excellente question. Non, je ne le sais pas. Mais il y a deux choses  
que je voulais souligner, ça me fait penser à deux éléments. L'INSPQ mentionnait qu'avant même  
d'avoir quelque projet que ce soit, il faudrait analyser le rayonnement environnant. Parce que vous  
savez que dans les zones où il y a des gisements uranifères, il y a un rayonnement environnant qui  
605 est supérieur à la moyenne très, très souvent. Et si le rayonnement environnant à la base est très  
élevé, a fortiori on ne devrait pas installer de mines d'uranium dans ce coin-là, c'est exposer les  
gens doublement, première chose.

610 La deuxième chose que je peux vous dire c'est que je ne sais pas quel type d'information  
non plus que ces gens ont eu, mais ce que je peux vous dire c'est que les compagnies sont  
d'habitude excellentes pour aller vendre des projets un peu partout dans le Nord. Et moi, j'ai été  
invité à plusieurs reprises pour parler de différents projets, dont la question des mines d'uranium  
auprès de Cris ou d'autres communautés. Et quand on leur dit nos inquiétudes, là, les gens disent :  
« Bien, on n'est plus aussi d'accord que ça. » Et je ne sais pas si l'information... je ne sais pas.  
615 Honnêtement, je ne sais pas exactement ce qui s'est passé dans ce coin-là, mais est-ce qu'ils  
avaient eu toute l'information avant? Peut-être, peut-être pas.

**LA COMMISSAIRE :**

620 En fait, la question, je pourrais l'extensionner de la façon suivante : puisque vous êtes dans  
l'Association canadienne des médecins, je me demandais, si vous aviez des collègues canadiens  
qui auraient pu être interpellés par ces communautés-là?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

625 Effectivement. Bien, en Saskatchewan on a des collègues et en Colombie-Britannique qui  
ont travaillé là-dessus il y a quelques années. Je ne sais pas, en ce moment, si les gens travaillent  
beaucoup, beaucoup là-dessus en Saskatchewan, mais en Colombie-Britannique, évidemment  
oui, parce que notre branche de la Colombie-Britannique a, par leur mémoire, amené au  
630 moratoire en Colombie-Britannique il y a plusieurs années maintenant.

**LE COMMISSAIRE :**

Juste une demande peut-être. Je présume que vous allez déposer un mémoire d'ici la fin des travaux?

635

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui.

640

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous avez soulevé avec une certaine passion, je devrais dire, un questionnement par rapport à l'acceptabilité d'un risque. Vous avez ciblé particulièrement les enfants, la leucémie, et j'ai trouvé ça hyper intéressant, votre approche, mais ça soulève et ça sous-tend également tout le volet de l'acceptabilité, du risque et de l'acceptabilité sociale.

645

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui.

650

**LE COMMISSAIRE :**

Peut-être que dans votre mémoire, ça serait intéressant d'avoir un argumentaire pour tout ce qui a trait au comparatif risque-risque. Pourquoi dans votre position, dans le cas des mines d'uranium, on devrait plutôt se limiter au risque zéro, à toutes fins pratiques, d'après ce que je comprends de votre intervention, et pourquoi, pour certains risques de la vie courante, prendre l'avion, prendre l'auto, on accepterait un risque cent (100), mille (1 000) fois supérieur. Évidemment, c'est un cas de figure, encore une fois, mais ça serait intéressant d'avoir, dans votre mémoire, si vous avez l'occasion, une réflexion là-dessus.

655

660

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui. Très intéressant, j'en prends bonne note. Mais évidemment, je ne peux pas ne pas me dire que si vous décidez de prendre la bicyclette, l'avion ou l'auto, c'est bien vous qui avez décidé de prendre la bicyclette, l'avion ou l'auto alors que dans des situations comme ça, c'est les populations qui sont victimes de développeurs. Mais je comprends très bien le sens de votre question et j'en prends bonne note

665

670

**LE COMMISSAIRE :**

Mais justement, dans votre argumentaire, vous pouvez faire référence au risque involontaire par rapport au risque volontaire. Enfin, vous pouvez faire valoir tout ce que vous voulez faire valoir.

675

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Merci.

680

**LE COMMISSAIRE :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

685

Alors, Docteur Notebaert, je vous remercie beaucoup et voilà.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

690

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

On va passer la parole au prochain.

695

---

**ANDRÉ GAUTHIER**

700

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerai monsieur André Gauthier de Matamec explorations. Bonjour.

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

705

Bonjour. Merci de nous donner l'occasion de s'adresser à la commission. Je vais repartir sur ce que j'ai dit hier, brièvement.

710

Dans le document qui a été préparé à l'intention du ministère du Développement durable, de l'Environnement, Faune et Parc, maintenant qui est Lutte contre les changements climatiques et le

715 ministère des Ressources naturelles du Québec, qui est *l'Étude sur l'état des connaissances, les impacts, les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur les territoires québécois*, je mentionnais qu'à la page 44 on dit que... bien, pas à la page 44, mais on dit que quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de la production d'uranium vient de gisements primaires, et six pour cent (6 %) – à la page 44 – six pour cent (6 %) d'uranium vient de coproduits de mines d'or, de mines de cuivre et d'autres minéraux. Donc, on va dire c'est trois mille six cents tonnes (3 600 t) sur soixante mille tonnes (60 000 t) si les chiffres sont exacts.

720 Nous, le projet qu'on a, c'est un projet de terres rares qui est situé au Témiscamingue, qui s'appelle le projet Kipawa. Peut-être, vous en avez entendu parler hier soir. Et nous, c'est le projet au Québec qui est le plus avancé. On est à l'étape de l'étude de faisabilité. On a complété aussi une étude de caractérisation et de références environnementales. Et contrairement à ce que d'autres disent, c'est que l'étude d'impact est en train de se faire. Il n'y a pas d'étude d'impact de faite encore. L'étude d'impact est à se faire.

725 Donc, ce qu'on a fait, on a pris une photo présentement où il n'y a aucune exploitation qui est, disons, au temps zéro, qui est l'étude de caractérisation et de références environnementales, et on a fait notre étude de faisabilité qui est le projet. Puis l'étude d'impacts environnemental et social va être l'impact de notre projet sur l'environnement à un temps zéro. Puis c'est ça qui est  
730 normalement le processus.

735 Aussi, nous, je vais être quand même assez bref, nous, on a développé le projet dans une optique de développement durable. Ça fait depuis 2007 que le projet a démarré. On a complété notre première étude préliminaire économique en janvier 2012 et on a complété notre étude de faisabilité en octobre 2013. Et l'étude de caractérisation et de références environnementales, en octobre 2013. Là, on est à l'étape d'entreprendre l'étude d'impacts environnemental et social.

740 Ce qui est important aussi de dire, c'est qu'on pense, en parlant mines, qu'il y a des mines qui s'ouvrent à tous les coins de rue. Je pense que les gens ont peut-être une mauvaise perception. Au Québec, il y a peut-être une vingtaine de mines; sur un territoire aussi grand, c'est une peanut au niveau de l'impact. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas d'impact, mais je veux dire, ça ne couvre même pas, peut-être, le territoire de la Ville de Montréal en tout et partout. Et peut-être que des gens me corrigeront, mais ce n'est pas quand même un grand territoire. Ça fait qu'il faut quand même prendre ça à l'échelle réelle.

745 Nous, on est un gisement de terres rares où sont associées certaines des teneurs très faibles en uranium et, nous, l'uranium, c'est un contaminant. L'important, c'est qu'il n'est pas le seul contaminant, parce que nous, on doit suivre quand même la Directive 019 et d'autres réglementations et lois, on doit faire l'inventaire de tout, mais l'uranium est quand même un  
750 élément qui est quand même assez particulier, et on y fait très attention.

Et contrairement à d'autres qui disaient – ce qui est important c'est que si vous prenez notre attitude de faisabilité que je vais vous laisser une copie sur une clé USB, cette étude est publique depuis, est mise sur SEDAR depuis octobre 2013, donc les gens peuvent la consulter à travers le monde.

755

Et aussi ce qui est important, on est très transparent. On est la seule étude de faisabilité pour un projet de terres rares dans le monde à être publique. Il y a deux autres projets présentement qui ont une étude de faisabilité : il y a le projet Alkane, de la compagnie Alkane en Australie, et de la compagnie Avalon dans les Territoires du Nord-Ouest au Nunavut, et ces études-là ne sont pas publiques. On est la seule qui a mis notre étude de faisabilité publique. Donc, c'est une référence maintenant pour les projets de terres rares dans le monde. Les gens peuvent voir qu'est-ce que ça peut avoir l'air, une étude de faisabilité d'un projet de terres rares.

760

Pour revenir, pour les contaminants, nous, juste dans l'étude de faisabilité, on disait, il y a des gens qui disaient qu'on cachait de l'information, et cetera, juste à l'introduction, quand même qui n'est pas... sur un document d'au-delà de cinq cents (500) pages, à part les annexes, et cetera, on trouve, juste dans la section 1.12 qui est « Environnement et permitting » – je vais juste vous lire quelques mots puis je dirai aux gens d'aller les voir, d'aller voir les références :

765

*« Future radiologic analysis of leaches were carried out for safety purposes and as required under Directive 019 of the MDDEFP to evaluate the level of risks associated with possible leaching of radiogenic parameter from mine waste magnetic separation... »*

770

Bla, bla, bla. Déjà, dans l'introduction on en parle, puis il y a d'autres sections où on parle, je fais une référence aussi – là, je ne parle même pas de l'étude de caractérisation, je parle juste de l'étude de faisabilité, à la section « Environmental Study Permitting – Social or Community Impact », donc comme quand on dit qu'on est transparent puis on pense développement durable, et cetera, ce n'est pas juste l'impact environnemental, mais l'impact social sur les communautés, et on parle aussi de l'impact de l'uranium et qui n'est pas le seul contaminant.

775

Il faut se souvenir aussi, au niveau des contaminants, ce qui est important – ceux qui ont peut-être vécu ou lu sur ce sujet –, dans les contaminants il n'y a pas juste l'uranium sur la terre, il y a aussi d'autres métaux comme le cadmium, comme le mercure, comme, et cetera. Donc nous, on doit revoir tout, en tant que probable producteur minier, on doit faire le tour de tous les métaux, et cetera, même ceux qui pourraient échapper à la Directive 019, s'il s'en échappait.

780

785

Donc, c'est très important de comprendre que pour un projet de terres rares comme nous, l'uranium n'est pas une source de revenus ni une production, et cetera, c'est loin de ça; c'est un contaminant, puis on doit le gérer comme un contaminant.

790           Donc, il y a plusieurs études qui sont en cours, puis veux, veux pas, on va arriver avec une  
étude d'impact couvrant l'ensemble. Et là, vu qu'on est sujet, les projets de terres rares sont  
assujettis obligatoirement au BAPE depuis la modification à la *Loi des mines* en décembre dernier,  
il va faire l'objet d'un BAPE puis les gens pourront juger de la qualité de l'étude et si on couvre  
l'ensemble des préoccupations de la population.

795           Je ne traiterai pas du côté développement durable, je vais laisser ça à mes collègues du  
Témiscamingue qui vont se faire un plaisir de venir présenter leur point de vue à Ville-Marie, mais  
je voulais juste, au moins, que la commission sache qu'il existe un projet de terres rares, il y a des  
études de faisabilité, il y a d'autres études, puis il y a d'autres études en cours.

800           Et ce qui est important, c'est pour que des gens, des fois, on n'est pas une mine, on est un  
projet minier. Donc, on doit avoir, pour pouvoir faire de la production, un, il faut faire toutes les  
études, faire le processus du BAPE, plus recevoir les permis, l'acceptabilité sociale en même  
temps, et avoir les décisions de pouvoir aller en construction.

805           Aussi, peut-être, dans le document de l'Étude de l'état sur la connaissance, on oublie peut-  
être un élément; c'est qu'aussi, maintenant, il existe au Canada, l'Agence canadienne d'évaluation  
environnementale et tous les projets miniers y sont assujettis. Je n'ai pas vu dans le document une  
référence à l'Agence canadienne, mais il est quand même important.

810           C'est un deuxième processus en parallèle au BAPE, et le processus fédéral étant différent  
de celui du BAPE, on peut déjà appliquer – nous autres, notre projet est déjà l'objet du processus  
de l'Agence canadienne depuis janvier 2013. On est rendu – il y a quatre étapes – on est rendu à  
la troisième étape. Et le processus fédéral est peut-être un peu différent, mais les conclusions vont  
815 arriver au même : ça prend des études d'impact quand même, des études d'impact  
environnemental et social pour le processus fédéral. Mais le processus fédéral vise surtout les  
communautés, les Premières Nations, et cetera, au Canada. C'est une de leur première  
préoccupation.

820           Donc, c'est tout ce que j'avais à dire aujourd'hui, puis je vais laisser une copie sur USB de  
l'étude de faisabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

825           Je vous remercie, Monsieur Gauthier. Moi, j'aurais plusieurs questions à vous poser. Si vous  
me permettez, mes collègues, je vais calmer mon impatience en commençant le premier cette fois-  
là.

830 Vous dites que vous êtes lié au processus de l'Agence canadienne. Est-ce que, comme  
l'uranium est un sous-produit de la production que vous escomptez, est-ce que la Commission  
canadienne de sûreté nucléaire intervient dans le dossier vu qu'il y a une certaine radioactivité sur  
votre site ou dans ce projet?

835 **M. ANDRÉ GAUTHIER :**

On n'est pas un sous-produit, ce n'est même pas un produit.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Vous avez dit que c'est un contaminant.

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

C'est un contaminant.

845

**LE PRÉSIDENT :**

Vous le considérez comme ça.

850 **M. ANDRÉ GAUTHIER :**

Parce que si je me réfère au vidéo que vous avez présenté hier, on parlait, comme la mine  
Rössing en Namibie, on parlait d'à peu près quatre cents (400) ppm, quatre cents grammes/tonne  
(400 g/t) pour sept mines. Nous, il y a une erreur dans le document. Les auteurs sont à demander  
855 une correction. Nous, on a été identifiés à soixante-deux grammes/tonne (62 g/t) puis on est à  
vingt-huit grammes/tonne (28 g/t) basé sur une étude de faisabilité avec une maille de forage aux  
vingt-cinq mètres (25 m). Statistiquement excessivement valable, scientifiquement, et cetera,  
reconnu, c'est un rapport 43-101. On a en moyenne vingt-huit grammes/tonne (28 g/t) d'uranium.

860 Ça fait aussi, je regardais hier votre vidéo, il y avait une plage au Brésil où on mettait vingt  
grammes/tonne (20 g/t) sur cette plage au Brésil, il y avait des parasols, je pense, il y avait des  
gens qui se baignaient. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de danger, je ne suis pas là pour juger  
de ça, mais quand même, on est à un niveau, on parle d'un niveau excessivement faible.

865 Puis pour répondre aussi à votre question par rapport... on n'est pas encore au niveau de la  
commission. On n'a pas été interpellés du tout par la commission. Il faut comprendre aussi qu'on  
n'est pas un producteur, puis il faut comprendre aussi que le processus canadien, c'est un



processus excessivement rigoureux, quand même très, très documenté, très suivi et qui coûte une fortune.

870

Nous, s'il y a des gens qui espéraient qu'on produise à peu près l'équivalent de six cents tonnes (600 t) d'uranium sur quinze (15) ans de production, ça veut dire à peu près, avec les prix actuels, ça veut dire peut-être des revenus d'un million par année (1 M). Si ça m'en coûtait dix millions (10 M) ou quinze millions (15 M) pour faire le suivi, parce que ça pourrait aller à ces chiffres-là, économiquement, ça le démontre que ce n'est pas viable du tout. Je veux dire, on ne parle de... on parle vraiment de teneurs vraiment minimales.

875

**LE PRÉSIDENT :**

Comme promoteur économique qui pilotez un projet, puis là, on ne veut pas entrer dans votre projet, même si c'est un beau cas, un bel exemple, mais je voudrais faire appel à votre expérience. Comme promoteur économique, quand vous mettez de l'avant un dossier comme ça, quels sont les principaux obstacles que vous rencontrez? Est-ce que c'est des obstacles de nature technique, économique, des problèmes d'acceptabilité sociale? Comment vous classeriez ces différents obstacles? Quelles sont, pour vous, les plus grosses difficultés que vous avez pour gérer un projet comme le vôtre?

880

885

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

O.K. Le premier, c'est le processus métallurgique. Nous, on parle, présentement dans le monde pour les projets de terres rares, il y a grossièrement, grosso modo, cinq minéraux dont le processus est connu à l'échelle industrielle. O.K.? Nous, on est un projet, c'est seulement des minéraux silicatés. Donc, on doit développer, pas des nouvelles technologies, mais faire un nouveau procédé avec les technologies connues et démontrer qu'on est capables d'extraire les terres rares de nos minéraux silicatés.

890

895

Et la deuxième étape, avant de parler de construction, et cetera, voir si les prix qui sont dans le marché, s'il y a un marché pour les terres rares que nous pensons produire. Ça, c'est les premières choses avant d'aller plus loin, quand je pense à un projet de même. Et aussi, vu que c'est un projet qui va avoir un impact environnemental, c'est sûr que l'aspect acceptabilité sociale est très important pour nous.

900

**LE PRÉSIDENT :**

Sur cet aspect-là, j'aimerais comprendre; de votre point de vue, vous avez fait le pari de rendre vos études publiques, pourquoi vous l'avez fait?

905

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

910 Pourquoi on l'a fait?

**LE PRÉSIDENT :**

915 Oui, quel était votre objectif?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

920 Bien, l'objectif, un, c'est un objectif économique, comme n'importe qui veut faire une activité économique. Être un entrepreneur qui va construire des maisons, et cetera. Pourquoi tu construis des maisons? Pourquoi tu fais ci? Moi, je vais d'une famille qui est dans le domaine minier. Du côté de ma mère, j'ai plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines qui travaillent sur la Côte-Nord dans les mines de fer. Tandis que mon père était plus du côté de l'exploration. J'ai un goût pour l'exploration minière, et cetera.

925 Aussi, ce qui est intéressant, c'est au niveau des terres rares. Il n'y a pas de production de terres rares au Canada. Surtout, nous, on est enrichi en terres rares lourdes qui servent, entre autres, à certaines applications comme les voitures hybrides électriques, et cetera. Ça aussi, ce qui est très intéressant. Donc, c'est un peu tout ça.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je voulais surtout savoir pourquoi vous avez pris la décision de rendre tout ce matériel public?

935 **M. ANDRÉ GAUTHIER :**

940 Nous, c'est le pari qu'on a pris depuis le début, on met la barre haute. O.K.? Les gens, c'est parce qu'il y a des gens qui prétendent qu'il y a au-delà de huit cents (800) projets dans le monde. Il y a des gens qui disent qu'ils vont être capables de produire, et cetera. Nous, on a dit : bon, bien, notre projet, on veut que ça soit un projet... les minéraux peut-être nous le permettent, d'avoir une empreinte environnementale plus faible que d'autres projets. Notre processus métallurgique a moins d'impact environnemental que d'autres.

945 Il y a un certain souci puis aussi, à l'autre bout, c'est qu'il y a des produits qui... les terres rares sont utilisées dans une panoplie de technologies. Puis aussi, il y a peut-être un aspect quand même qui est peut-être intéressant pour le Québec, mais il faut comprendre qu'au Québec, on est le seul producteur de niobium pour l'Amérique du Nord, on est le seul, peut-être le plus gros, peut-

950 être le seul producteur de titane pour l'Amérique du Nord, puis les terres rares, on serait peut-être le pays, pour le Canada, ou la province qui produirait des terres rares pour l'Amérique du Nord.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Donc, je comprends qu'il y a un aspect, je dirais, publicité. Vous voulez faire connaître votre projet et votre technologie, d'une part, mais est-ce qu'il y a un objectif de relation que vous voulez faciliter avec la population? Est-ce que vous voulez gérer, au fond, ce qu'on appelle généralement l'acceptabilité sociale en rendant ces documents publics ou si c'est essentiellement pour positionner votre produit et votre initiative sur le marché?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

960 Bien, c'est pour, un, parce que de toute façon, nous, on a un partenaire... on a Toyota comme partenaire dans notre projet. Pour la publicité, si on en veut de la publicité mondiale, Toyota est connue à travers la planète. Ce qui est important pour nous c'est que les gens prennent connaissance de nos études, puis de voir que c'est un projet sérieux. Puis, un, avant de les critiquer, les gens auraient intérêt à le lire au minimum, puis de voir qu'on ne fait pas les choses n'importe comment.

970 On veut, nous autres, à l'intérieur de ça, montrer qu'il y a tellement eu de commentaires ou de ragots, si on veut, sur l'industrie minière qu'on trouve... moi, je n'ai jamais aimé de voir des parcs de résidus laissés à l'abandon, et cetera, donc ce n'est pas mon intérêt à le faire. Donc, on veut montrer qu'un projet minier, ça peut être monté de façon – on n'est pas les seuls, là, mais qu'il peut être monté de façon cohérente dans l'esprit de développement durable.

**LA COMMISSAIRE :**

975 Vous m'amenez à une question. En fait, on hésite parce qu'on ne veut pas tomber dans un projet puis poser trop de questions sur un projet, puisque ce n'est pas du tout le mandat d'élargir sur un projet, mais vous parlez de résidus puis, dans le fond, tantôt on parlait de cadre de gestion. Je me demandais, dans le cas d'un projet comme le vôtre où les radionucléides sont considérés  
980 comme des contaminants, est-ce qu'il y a des contraintes qui vous sont faites, spécifiquement dans la Directive sur l'étude d'impact, quant à la manière de gérer des résidus qui en contiennent? C'est quoi le seuil minimal par exemple de radionucléides qui deviennent obligatoirement à gérer?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

985 C'est toutes les... comment on pourrait dire ça? Les seuils, au niveau de l'uranium, puis ça, c'est connu, au niveau des terres rares un peu moins. Nous, on fait aussi pionniers, on aide à

mettre en place les normes par rapport aux seuils par rapport aux terres rares, et cetera. Mais là, ça n'a rien à voir avec l'uranium si on parle spécifiquement des terres rares comme telles.

990

Mais, comme je pourrais dire, c'est qu'on doit faire beaucoup d'études. Juste en termes monétaires, on a mis juste en environnement au-delà de trois millions (3 M), et je n'inclus même pas les montants qu'on a mis pour ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale, d'un autre côté. Pour juste réaliser l'étude d'impacts environnemental et social, ça va nous coûter au-dessus de deux millions (2 M), et cetera.

995

Donc, au-delà des chiffres, il y a quand même, il y a beaucoup de... je veux dire, ça a un coût, faire ça. Mais aussi, on le fait dans le sens, c'est aussi d'aller voir les gens, et cetera, de montrer. Il faut vraiment faire plusieurs études, on a eu des commentaires sur ci, sur ça, donc on doit prendre en considération un paquet d'interrogations, de contraintes énumérées, soit par des lois, des règlements ou par des personnes comme telles.

1000

**LE COMMISSAIRE :**

Une question assez simple pour terminer. Évidemment, nous sommes dans la phase de préconsultation qui devrait nous permettre d'identifier non seulement les préoccupations, mais également les enjeux importants. Votre intervention, hier, faisait suite à une intervention de participant qui recommandait à la commission d'examiner ou d'inclure les terres rares dans leur mandat.

1005

1010

J'essaye de voir, d'interpréter votre présentation de cet après-midi et d'essayer de comprendre c'est quoi le message que vous voulez nous transmettre, au-delà du fait relié à votre projet immédiat. Est-ce que selon vous, les terres rares devraient faire partie ou devraient être considérées comme un enjeu dans notre mandat?

1015

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

Moi, je considère que non. Pour les teneurs pour lesquelles on parle, je pense que non. On parle de l'industrie d'exploration et de production d'uranium. Nous, je parle pour Matamec, et peut-être pour d'autres compagnies qui explorent pour les terres rares, on n'explore pas pour l'uranium.

1020

**LE COMMISSAIRE :**

Non, ça, je comprends.

1025

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1030 C'est un contaminant comme les autres. Mais c'est ça, c'est que nous, ce qu'on pense, c'est que peut-être qu'il y a des gens qui ont un ton un peu trop alarmiste, et cetera, et c'est ça le problème.

**LE COMMISSAIRE :**

1035 Donc, le raisonnement, finalement, tient compte de la teneur en uranium; à partir, pour vous, de quelle teneur on devrait considérer les terres rares comme faisant partie d'une préoccupation autour de notre mandat?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1040 Bien, si je fais un rappel avec, si on fait un parallèle avec ce que vous avez présenté au niveau du vidéo, qu'on parle comme Rössing, qui a quatre cents (400) ppm ou certains gisements en Saskatchewan jusqu'à vingt - vingt-cinq pour cent (20-25 %) de teneur, là, on parle de projet d'exploration pour l'uranium.

Nous, au niveau des terres rares on parle de teneur...

**LE COMMISSAIRE :**

1050 Non, restons dans les terres rares.

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1055 C'est ça, mais les terres rares, ce n'est pas de l'uranium. C'est ça. Les terres rares ne sont pas de l'uranium.

**LE COMMISSAIRE :**

1060 Je vais laisser la parole à ma collègue.

**LA COMMISSAIRE :**

1065 En fait, on voulait éviter de rentrer dans des détails techniques, mais on va le demander tout simplement. À partir de quel niveau d'uranium, comme contaminant, les différentes instances gouvernementales considèrent qu'il y a une obligation de gérer? C'est quoi les teneurs d'uranium chez vous?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1070           Ça, je pourrais vous laisser... les personnes à Ville-Marie, mon directeur d'environnement qui a travaillé dessus pourra donner plus de détails par rapport à ça, si vous avez des questions spécifiques.

**LA COMMISSAIRE :**

1075           Bien, c'est pour situer par rapport aux autres informations qu'on a, notamment de l'étude DIVEX, qui semblent dire qu'on peut gérer des mines d'uranium à partir de certains seuils, seuils qui sont considérés comme des contaminants ou, dans d'autres instances, comme n'étant même pas des contaminants. Alors, c'est cet éclairage-là qu'on veut essayer d'obtenir, mais on va l'obtenir dans le temps.

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1085           C'est ça. Mais moi, c'est par rapport à mon intervention d'hier, c'est par rapport au document de DIVEX où, comme je disais, c'est qu'on parle à plusieurs reprises de terres rares, de métaux rares, on mélange tout, d'une certaine façon, puis on parle d'explorer pour l'uranium avec un marché, et cetera. Puis on dit que la production... on dit tout ça à plusieurs reprises dans le rapport, mais à la page 44 on dit : six pour cent (6 %) viennent de coproduits de mines d'or, de cuivre et autre. Est-ce que c'est cinquante tonnes (50 t) qui viennent de mines à travers le monde? Puis il y a quand même plusieurs gisements de terres rares, donc c'est vraiment insignifiant, si c'était ça.

1090           Je veux dire, je ne voyais pas dans le document, on parle d'uranium puis on me parle de terres rares ou de lithium ou de niobium. Là, je dis : il y a quelque chose qui ne marche pas, là.

**LA COMMISSAIRE :**

1095           C'est ça, mais dans les directives que vous avez eues actuellement, en train de préparer vos études, on ne vous a pas indiqué un seuil X en uranium, comme contaminant, vous contraignant à certaines obligations de gestion?

1100

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

          Ça, je laisserais plus à mon collègue de vous répondre plus spécifiquement.

1105

**LA COMMISSAIRE :**

          On va attendre.

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1110 Parce que c'est quand même lui qui pilote cette partie-là. Moi, je suis un peu plus au niveau général.

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Eh bien, Monsieur Gauthier, je vous remercie beaucoup. Je crois que mes collègues n'ont plus de questions? Ça va?

**M. ANDRÉ GAUTHIER :**

1120 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Il nous reste à vous remercier aussi. Au plaisir.

---

**PHILIPPE BOURKE**

1130 **LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais maintenant, monsieur Philippe Bourke.

**M. PHILIPPE BOURKE :**

1135 Bonjour. Donc, mon nom est Philippe Bourke, je suis le directeur du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Je ne suis pas un spécialiste des enjeux de l'uranium ni du nucléaire, je m'y connais un petit peu.

1140 Notre organisation, entre autres, s'est penchée sur ce dossier-là au cours des dernières années avec tous les débats qui ont entouré la question de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly, entre autres, le transport de déchets nucléaires et, évidemment aussi, les préoccupations, dans différentes régions, par rapport, justement, à l'exploration et à l'exploitation des mines d'uranium.

1145 Évidemment, je voulais profiter de l'occasion aujourd'hui pour peut-être venir placer quelques enjeux qu'on considère importants à considérer dans le cadre de tous vos travaux. Je

1150 trouve que c'est une belle opportunité de prévoir une étape comme celle-ci, de préconsultation, pour un enjeu aussi... bien, justement, on a besoin d'information. Donc, c'est important de s'assurer que dans votre travail d'investigation, vous ayez pris la peine de savoir qu'est-ce qui préoccupe les gens, puis sur quel angle ils veulent que vous fassiez vos analyses, de manière à ce que quand on arrivera dans les prochaines étapes, on ait toute l'information pertinente pour ensuite faire des propositions.

1155 Mon commentaire ou mes quelques commentaires s'enlignent sur la question du développement durable. Vous l'avez bien formulée au début, Monsieur Francoeur, l'importance qu'accorde le BAPE à cette dimension-là de son analyse, et c'est tout à son honneur. Je pense que le BAPE est une des institutions au Québec qui est un modèle dans la façon d'appliquer, je ne dirais pas d'appliquer, mais de prendre en considération la *Loi sur le développement durable* avec sérieux dans l'exercice de son mandat. Et on le voit, au cours des dernières années dans les différents rapports, les différentes façons dont le BAPE a exercé ses mandats d'analyse, cette rigueur-là qui commence à faire école, puis je pense que c'est une belle façon, un beau cadre d'analyse pour l'exercice.

1165 Donc, c'est un peu dans cet esprit-là que je voulais faire mes recommandations, c'est-à-dire de prendre, parmi les seize (16) principes de la loi, ceux qui, dans mon esprit, méritent une attention particulière dans le contexte de votre mandat, ici, sur la filière uranifère.

1170 En fait, le développement durable, je pense que dans le contexte de la filière uranifère, prend vraiment un sens particulier puisqu'on est dans un domaine où l'échelle de temps, de gestion de cette industrie-là est vraiment très, très grande, dépasse même notre capacité à l'imaginer, tellement – monsieur Notebaert tantôt parlait du nombre de centaines de milliers d'années qu'il fallait prendre en considération dans le cycle de vie de l'uranium, et donc, toute cette notion de préserver l'équilibre pour les générations futures devient très, très importante. Donc, je pense qu'en soi, on est dans un bon forum pour traiter de cet enjeu du développement durable là.

1180 Il y a cinq, comme je vous disais tout à l'heure, cinq principes à mon avis qui devraient mériter une attention particulière. D'abord, celui de la santé. Ça, je ne m'attarderai pas là-dessus, il y a des intervenants avant moi qui en ont traité. On a parlé de l'étude de l'INSPQ, entre autres, qui est un bon support à l'analyse, mais je pense que c'est, en soi, un secteur dans lequel les enjeux de santé publique sont vraiment très importants et qui mérite toute votre attention. Et je pense que c'est déjà le cas. Vous avez déjà commencé à traiter cet enjeu-là avec sérieux, puis je vous recommande de continuer de le faire, parce que c'est une grande préoccupation des Québécois.

1185 Deuxième principe pour lequel évidemment il faut accorder une grande attention, c'est la question de l'équité et solidarité sociale. Je reviens à la question dont je parlais précédemment, la question de l'équité intergénérationnelle, à cause de la durée de vie et de, je dirais, de la gestion



1190 qu'il faut anticiper faire des résidus de l'exploration et de l'exploitation d'uranium. Donc, la  
dangerosité, mais aussi dû au fait, d'abord, que les techniques ne sont pas encore à point pour ce  
qui est de la sécurisation de ces déchets-là, de la façon de les traiter, de la quantité d'énergie, la  
1195 quantité de ressources qu'il faudra affecter pour des années, des dizains, des centaines d'années  
à cette sécurité-là. En soi, je pense que ça pose des questions fondamentales, par rapport à  
l'équité, que de prévoir les impacts des choix qu'on va faire aujourd'hui sur les conséquences qu'il  
y aura pour les générations futures.

1200 Autre principe important que je vous invite à considérer, c'est celui de l'efficacité  
économique. Toujours dans cette perspective-là d'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire qu'on  
peut anticiper, d'une certaine façon, la rentabilité économique de l'exploitation d'une mine dans un  
temps imparti de la durée de vie de cette mine-là, mais quand on considère l'impact social et  
environnemental pour les générations futures de l'exploitation de ces gisements-là, forcément qu'il  
faut anticiper des coûts et des externalités qui vont être très importants et sur une longue période  
de temps.

1205 Et à ce titre-là, parce qu'en même temps que votre commission, il y a aussi une commission  
qui se penche sur le dossier des gaz de schiste, je me suis inspiré aussi de certaines études qui  
ont été faites dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique et qui traitent, entre  
autres, des analyses avantages-coûts de la filière des gaz de schiste. Et donc, je vous suggère  
fortement de prévoir une analyse similaire qui prendrait en compte l'ensemble des coûts et des  
1210 bénéfices de la filière uranifère à très, très long terme pour la société. Donc, au-delà des bénéfices  
qui pourraient être anticipés et mis de l'avant par les promoteurs ou même le gouvernement pour  
l'exploitation d'une mine, je pense qu'il va falloir considérer aussi l'ensemble des impacts à très  
long terme que va occasionner ce type d'activité économique là. Et la question se pose, si c'est  
socialement rentable à long terme, une telle aventure.

1215 Le quatrième principe que je vous invite à considérer, c'est celui dont vous avez eu  
l'occasion de discuter un peu avec monsieur Notebaert aussi tout à l'heure, celui du principe de  
précaution. Je ne suis pas un spécialiste en santé ni de ce principe-là, mais évidemment que déjà  
en feuilletant l'analyse de l'INSPQ, on constate qu'il manque encore beaucoup d'informations et  
que cette absence de certitude doit nous amener à, évidemment, être extrêmement prudents,  
1220 compte tenu de l'impact et des risques, des dommages graves ou irréversibles qui pourraient être  
associés à l'exposition aux radionucléides, entre autres. Donc, je pense que ça, ça doit mériter  
aussi une attention élevée de votre part, et j'ai reconnu dans les questions que c'était déjà le cas  
aussi.

1225

1230 Enfin, je termine avec un cinquième principe, qui est celui de production et de consommation responsable, et ça m'amènerait à peut-être élargir la question à l'ensemble de la filière nucléaire et non pas uniquement la filière uranifère, mais je pense qu'on a un devoir, une responsabilité. Même si on a pris la décision au Québec, de cesser, pour le moment en tout cas, on l'espère, puis pour toujours, la production d'énergie nucléaire, il reste que d'en être producteur de l'intrant pour la filière nucléaire, on a une responsabilité à l'échelle mondiale à l'égard de, je dirais, la continuité de cette filière-là et des dommages qu'elle cause ailleurs dans le monde.

1235 Et on a un devoir de favoriser et d'encourager une consommation, une production responsable, de mettre de côté les formes de développement, d'exploitation non durable pour favoriser et promouvoir des modes de développement et de consommation responsable qui vont prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

1240 Donc, pour le moment, c'est à peu près les commentaires que je voulais faire. Évidemment, on est en début de processus, comme je disais. J'ai déjà soumis à mes collègues, ailleurs au Québec dans les conseils régionaux, de me fournir d'autres commentaires qui pourraient vous être formulés. Je pense qu'on a encore une semaine ou deux, peut-être, pour vous fournir des documents par écrit ou des commentaires, donc c'est ce qu'on fera pour s'assurer que l'ensemble des enjeux sera pris en considération.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez jusqu'au 11 juillet.

1250

**M. PHILIPPE BOURKE :**

11 juillet.

1255

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Le public, tout le public a jusqu'au 11 juillet pour faire parvenir ses préoccupations sous quelque forme que ce soit, nous accueillerons tout. Si c'est des documents, bien, comme je l'ai dit dans mon discours d'introduction, la commission se réserve quand même de juger de la pertinence pour les documents à déposer. Mais pour l'expression de préoccupations...

**M. PHILIPPE BOURKE :**

1265 C'est ça, ça sera une liste de préoccupations plutôt que des documents, dans le fond, qu'on déposera à ce moment-là, d'ici le 11 juillet.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que vous avez terminé votre présentation?

1270

**M. PHILIPPE BOURKE :**

Oui, j'ai terminé. Merci.

1275

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, sur les cinq principes de développement durable que vous nous avez présentés, il y en aurait deux, je dirais, pour lesquels ça serait souhaitable d'avoir certaines informations. Ce n'est peut-être pas nécessaire de le faire ici en séance, mais certainement, si vous avez l'intention, comme vous le disiez, de nous transmettre cette information-là par écrit, ça vaudrait la peine, parce que, notamment au niveau du deuxième principe relatif à l'équité, il y a plusieurs angles d'attaque à un concept comme l'équité. Il y a par exemple des principes éthiques qui peuvent graviter autour de l'équité et ça serait intéressant de savoir quels sont les angles prioritaires sous lesquels vous aimeriez aborder ce principe-là.

1280

1285

L'autre principe qui, à mon avis, mériterait également certaines spécifications, c'est celui de la production et de la consommation responsable, parce qu'évidemment, c'est un principe qui s'applique à pratiquement tout. Mais de façon plus précise, si on se centre vers le mandat de la commission, plus spécifiquement vers les mines d'uranium, qu'est-ce que ce principe sous-tend, sous quel angle vous aimeriez l'aborder.

1290

Donc, je n'avais pas de questions, c'était plus deux petites demandes que je voulais vous formuler. C'est tout.

1295

**M. PHILIPPE BOURKE :**

Bien, on pourra faire les précisions. On a déjà abordé certaines parties de ces sujets-là, entre autres pour la consommation responsable, dans le cadre de l'analyse qu'on a produite il y a quelques années sur la filière uranifère.

1300

Un simple exemple : on parle souvent, à tort à notre avis, que la filière de la production d'énergie nucléaire serait pratiquement sans impact sur le climat. Et dans cette perspective-là, on considère une partie très, très étroite du cycle de vie, c'est-à-dire uniquement la production en centrale; alors que si on prend en considération les impacts en termes de gaz à effet de serre qui sont émis lors de l'extraction, du conditionnement de l'uranium, je pense qu'en soi, le conditionnement est un des secteurs qui émet le plus, à cause des procédés. Et aussi,

1305

évidemment, toute la question du traitement, de la gestion des déchets pendant des années et des années. Rapidement, on se rend compte qu'on est loin d'une filière qui est neutre et, au contraire, probablement une des aussi polluantes que n'importe quelle autre filière non renouvelable.

1310

Donc, c'est un exemple, je pense, de l'angle qu'on souhaiterait prendre. Et on peut même l'aborder en termes de coût énergétique, c'est-à-dire le coût de revient ou la rentabilité énergétique; compte tenu de l'ensemble d'énergie qu'il faut dépenser pour ces portions-là aussi de la filière, c'est-à-dire en extraction, en conditionnement et en traitement, rapidement on se rend compte que le retour sur l'investissement énergétique de cette filière-là est vraiment négatif.

1315

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, moi aussi, je n'avais pas vraiment de questions précises, mais plutôt des compléments d'information que vous pourriez peut-être nous suggérer. Dans le sens que vous avez fait référence aux documents qui ont été déposés dans le cadre de l'étude des gaz de schiste, la dernière. Vous avez parlé d'étude avantage-coût. Est-ce que dans les études que vous avez consultées, si vous avez des points que vous pouvez cibler comme à compléter, est-ce qu'il manque des points? Parce que ces études-là ont été faites dans une perspective donnée, peut-être nous lister, si vous trouvez qu'il y a des aspects dans ces études qui mériteraient d'être complétés ou modifiés, peut-être pas nécessairement modifiés, là, mais dans cet esprit-là.

1320

1325

Et l'autre aspect, c'était le... en fait, c'est à peu près ça. C'est ça, c'était le gouffre énergétique, toute la question du coût énergétique. Si vous avez des éléments d'information que vous pouvez nous soumettre ou des pistes d'orientation que vous pouvez nous suggérer.

1330

**M. PHILIPPE BOURKE :**

C'est bien. Pour ce qui est de la première question que vous avez, je suis en train de rédiger le mémoire qui est dû pour le 29 mai, pour la commission sur les gaz de schiste, où justement je m'attarde à vérifier qu'est-ce qui a été fait, qu'est-ce qui manque par rapport aux analyses coût-bénéfice. Donc, je me mettrai une feuille à côté pour m'assurer de vous envoyer peut-être les mêmes préoccupations.

1335

1340

**LA COMMISSAIRE :**

Peut-être pas les mêmes, mais celles qui s'appliquent.

**M. PHILIPPE BOURKE :**

1345

Non, non, mais évidemment transposées dans l'esprit de votre mandat.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question. Les aspects qui touchent davantage l'écologie ou la biodiversité, vous ne les voyez pas prioritaires par rapport aux différents éléments que vous avez mis de l'avant, qui touchent essentiellement les humains. Il y a un choix là-dedans, vous l'expliquez comment?

1355

**M. PHILIPPE BOURKE :**

Parce que j'ai pris pour acquis que ça allait déjà être bien cerné par les enjeux de la commission. Donc, moi, je voulais attirer l'attention... puisque c'était déjà dans les choses, les sujets qui étaient traités. J'avoue que, pour avoir écouté monsieur Notebaert tantôt, c'est vrai que même sur le plan de la santé, on a tendance à retrouver certaines études par rapport à l'humain et très peu par rapport aux impacts sur les écosystèmes et tout ça. C'est une préoccupation, mais bon, compte tenu des délais puis des temps que ça prend pour gérer et générer ce genre d'information là, je ne sais pas si dans le cadre de la commission, ça va être pertinent de les rechercher, s'ils n'existent pas déjà.

1360

1365

Ceci dit, ce n'est pas parce que je n'ai pas parlé de tous les seize (16) principes qu'ils ne sont pas importants. Je voulais m'assurer de couvrir cette partie-là aujourd'hui, puis on reviendra sur d'autres sujets si on sent qu'ils sont moins traités par la commission.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, Monsieur Bourke, merci. Alors, écoutez, il est trois heures (15 h), on va faire une petite pause de dix (10), quinze (15) minutes et on reviendra avec les autres personnes qui sont inscrites, si vous permettez. D'accord? Merci.

1375

1380

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1385

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
GILLES PROVOST**

1390

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, on se remet au travail, si vous le voulez bien. Alors, j'appellerai le prochain intervenant, Gilles Provost. Bonjour, Monsieur Provost.

1395

**M. GILLES PROVOST :**

1400

Bonjour, Messieurs les commissaires, Monsieur Zayed, Monsieur Francoeur, Madame Goyer. Alors, mon intervention ici aujourd'hui est plus de l'ordre du brainstorming. Je veux dire, j'étais venu comme observateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir et puis je ne représente personne d'autre que moi.

1405

Sauf que je me suis toujours intéressé, depuis bien des années, à l'industrie nucléaire et puis hier, il m'est venu une question un peu naïveuse, d'une certaine façon, c'est-à-dire, bon, on va développer la filière de l'uranium au Québec, est-ce que c'est intéressant pour le Québec, est-ce qu'il y a un marché. Bon, on se dit : si les compagnies minières veulent développer, il doit y avoir un marché. Mais au-delà de ça, ça venait en contradiction avec un grand nombre d'informations que j'ai entendues depuis deux ou trois ans, et puis je me suis dit : je vais faire quelques vérifications.

1410

Alors, ce matin, je me suis mis sur Google, et puis première nouvelle que j'ai trouvée : aujourd'hui, le prix de l'uranium est au plus bas qu'il n'a jamais été depuis huit ans. C'est le creux historique aujourd'hui même. Le prix spot de l'uranium qui était à cent quarante dollars (140 \$) en 87, qui est descendu à soixante-dix dollars (70 \$) en 2011, qui s'était stabilisé depuis deux ou trois mois autour de trente-quatre dollars (34 \$), il est à vingt-neuf (29 \$) ce matin. Donc, le prix de la livre d'oxyde d'uranium.

1415

1420

Donc, première chose qui me frappe c'est que le marché ne voit pas l'avenir de l'uranium de façon très brillante en ce moment. Personne, les gens ne veulent pas investir dedans, puis le prix descend en flèche. On est revenu au même niveau qu'on était en 2005 au début du projet Matoush, mais à ce moment-là ça montait presque de façon exponentielle et aujourd'hui, ça descend de façon exponentielle. Alors, première chose.

1425

Deuxième nouvelle que j'ai vue aujourd'hui : Cameco qui retire sa demande de permis pour le projet Millénium, parce qu'il trouve qu'il n'y a pas de marché pour l'uranium. Et puis que tant qu'il n'y aura pas d'embellie puis comme ils n'en voient pas à court terme, ils ont décidé d'arrêter les

démarches puis de cesser leurs démarches pour obtenir le permis pour le projet Millénum. Je me suis dit : bon, bien, ça a l'air que ce n'est pas si beau que ça.

1430 Je continue. Là, je m'en vais sur le site [www.u308.bizz](http://www.u308.bizz). Là, j'étais vraiment, là, l'industrie du minerai de l'uranium. La nouvelle aujourd'hui c'est : « La renaissance de l'uranium : fact or fiction? » C'était ça, leur manchette ce matin. Et puis il y avait un top story à côté qui référait à un autre site : « How low can Uranium go? » Jusqu'à quel point ça va descendre.

1435 Alors, puis là, ils expliquaient qu'on comptait sur la remise en marche des réacteurs japonais pour relancer l'industrie, mais que comme ils ne se mettent pas en marche puis qu'il est possible qu'il y en a plusieurs qui ne pourront pas être remis en marche, bien, à court terme, ça ne fera pas bien gros augmenter la demande.

1440 Alors, quand je regarde tout ça, je me dis : bon, bien, on a-tu vraiment intérêt à se lancer là-dedans? Puis là, je regarde ça, puis je me dis : bien, ça dépend. Évidemment, plus on va construire de centrales nucléaires qui vont fonctionner, plus on va avoir besoin d'uranium. Donc, dans le fond, le choix, les choix historiques puis les choix économiques, ils dépendent directement : est-ce que l'industrie nucléaire est en hausse ou en baisse? Est-ce qu'elle va prospérer ou pas? Et l'industrie de l'uranium, la filière de l'uranium, bien, c'est la queue du chien. Selon la façon dont le chien va s'orienter, la queue va suivre. Alors, il va y avoir ou pas une demande pour l'uranium.

1450 Donc, il y a quelques années, l'Agence internationale de l'industrie nucléaire, de l'industrie atomique, de l'énergie atomique, excusez, prévoyait des centrales qui allaient se multiplier bientôt pour remplacer, répondre aux besoins en énergie, pour régler la crise du climat, pour remplacer les centrales qui arrivent en fin de vie. Ici, au Canada, on parlait de centrales en Saskatchewan, en Alberta, on devait en faire des nouvelles. Maintenant, il n'y a plus rien de tout ça.

1455 Le Québec vient de fermer Gentilly, on s'est rendu compte que ce n'était même pas rentable de la réparer, pas d'en construire une autre. En 2013, l'Ontario a dit : ça coûte bien trop cher, les centrales nucléaires, on remet ça indéfiniment. Donc, les prix augmentent à cause, justement, depuis Fukushima, les normes deviennent beaucoup plus sévères. On doit revoir un grand nombre de choses. Les anciens CANDU, on ne pourrait plus les construire maintenant, il faut des nouveaux modèles. Donc, tout ça coûte extrêmement cher et on doit faire la preuve, on doit tout reprendre les études.

1465 Donc, on se rend compte que l'industrie, elle ne redémarre pas. Aux États-Unis, on parlait de treize (13) ou quatorze (14) nouvelles centrales, il y a deux ans, maintenant on parle de trois ou quatre, peut-être, trois ou quatre réacteurs, pas des nouvelles centrales, excusez. Et puis, de plus en plus, on a de la difficulté parce que même aux États-Unis, le régulateur demande : bien,

1470 écoutez, les premières centrales, on les avait licenciées en disant : bien, on va trouver, pendant la durée de vie de la centrale, une solution au problème des déchets. Là, les centrales arrivent en fin de vie puis on n'a toujours pas la solution aux problèmes des déchets. Et aux États-Unis, on commence, la Commission fédérale commence à exiger que les proposeurs de réacteurs disent comment ils vont régler le problème de déchets.

1475 Ici, la semaine dernière, une Cour ontarienne a annulé le permis de construction de deux nouveaux réacteurs à Darlington, parce que le comité conjoint du ministère de l'Environnement puis de la Commission de sûreté nucléaire n'avait pas examiné ni la possibilité d'une catastrophe comme Fukushima, ni le problème des déchets nucléaires, comment on allait les éliminer, ni la contamination qui pouvait venir dans le fonctionnement normal de la centrale. Donc, le tribunal a jugé que tant qu'on ne répondait pas à ces questions-là, le permis était nul.

1480 Et donc, l'industrie se retrouve de plus en plus avec énormément de difficultés à construire. Bien, d'abord, elles ne sont pas rentables, elles sont de plus en plus chères, c'est de plus en plus compliqué, et il y a de plus en plus d'opposition. Et on calcule actuellement qu'au rythme où les centrales vont fermer leurs portes aux États-Unis parce qu'elles sont devenues désuètes ou trop vieilles, on n'arrivera même pas à en construire des nouvelles au même rythme. Donc, 1485 inévitablement, le nombre de centrales aux États-Unis est en dégression actuellement. Alors, dans ce contexte-là, c'est difficile d'imaginer une grosse hausse pour la demande d'uranium, surtout qu'il y a bien d'autres, il y a d'autres problèmes.

1490 Le ministère de l'Énergie des États-Unis a accumulé des stocks d'uranium équivalent à vingt-cinq (25) ans de consommation annuelle. Et depuis quelques mois, c'est ce que je lisais ce matin, il a entrepris de liquider ses stocks tranquillement, parce que le gouvernement américain manque d'argent.

1495 Alors, là, il y a un potentiel, il y a une réserve de vingt-cinq (25) ans de la demande américaine. À ça, il faut rajouter les stocks énormes de MOx, donc le *mixed oxide* avec du plutonium, parce qu'on a recyclé énormément d'armes nucléaires à base de plutonium. On a fabriqué du combustible, mais il n'y a aucune compagnie qui veut l'utiliser, parce qu'il coûte trop cher, puis c'est bien moins cher, surtout au prix actuel de l'uranium qui descend, qui tombe en morceau, c'est bien moins cher d'utiliser de l'uranium que le MOx. Sauf que si le prix de l'uranium se remettait à monter, il y a tout ça, il y a des réserves de MOx qui sont disponibles et que le 1500 gouvernement va vouloir utiliser et éliminer. Donc, il va y avoir des pressions auprès des industries pour utiliser ce combustible-là plutôt que du nouvel uranium.

1505



1510 Donc, on se retrouve avec une situation où c'est loin d'être clair que l'avenir de l'industrie de l'uranium est si rose que ça. Et son avenir dépend finalement du jugement économique, social, d'acceptabilité sociale, environnementale qu'on porte non pas sur l'uranium, mais sur l'industrie nucléaire elle-même. Parce que si on juge, par exemple, qu'on en a absolument besoin pour lutter contre le réchauffement climatique, bien, on va en construire plus, puis là, il va y avoir des besoins d'uranium. Si on fait un choix contraire puis en disant : non, c'est trop dangereux, il y a un trop grand risque d'accident, et cetera... oups! Là, tout d'un coup, il n'y aura plus non plus de demandes pour l'uranium.

1515 Donc, on se retrouve dans une situation où finalement on peut se demander – et moi, j'aimerais ça que le BAPE examine ça de beaucoup plus près : est-ce que vraiment c'est un choix prudent d'investir, pour le Québec, d'investir de façon importante dans la filière de l'uranium?

1520 Et puis je pense que si vous voulez regarder les aspects éthiques, sociaux, d'acceptabilité, et cetera, que malheureusement vous ne pouvez pas distinguer, de façon claire, l'enjeu de la filière uranium et l'enjeu du nucléaire, des réacteurs. Et là, je laisse de côté évidemment le militaire, parce que nous autres, au Canada, de toute façon on ne l'exporte pas des besoins militaires. Alors, voilà.

1525 Alors, c'était mes élucubrations d'aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mes collègues?

1530

**LE COMMISSAIRE :**

1535 Merci beaucoup. Vos propos me laissent songeur. Parce que vous avez touché un point névralgique que la commission devra forcément adresser dans son rapport, tout un volet que vous avez développé autour des incertitudes par rapport aux prix du marché.

1540 Et la question se pose, pas seulement pour l'uranium, mais pour bien des métaux, d'ailleurs. Et dans plusieurs situations, nous espérons trouver toujours des projections fiables, mais si vous me permettez la métaphore, je me suis rendu compte, dans plusieurs dossiers, que des projections sur un horizon temporel de dix ans, c'est comme avant et après Jésus; il y a toujours des situations qui font en sorte que oups! Les prix du marché baissent ou augmentent soudainement, ce qui rend le niveau d'incertitude énorme. Et donc, bien sûr, par ricochet, les risques peuvent être également considérables.

1545           Donc, lorsque vous nous présentez que, selon votre recherche, les prix du marché sont en dessous aujourd'hui de trente dollars (30 \$) – la tonne, c'est ça? L'unité?

**M. GILLES PROVOST :**

1550           La livre d'oxyde d'uranium.

**LE COMMISSAIRE :**

1555           La livre d'oxyde d'uranium. Alors qu'elle était de cent vingt-quatre (124 \$) – dans le dossier DIVEX on nous parlait d'à peu près cent quarante... excusez-moi, on parlait de?

**M. GILLES PROVOST :**

1560           Oui, en janvier 2011, c'était de l'ordre de cent quarante (140 \$), oui.

**LE COMMISSAIRE :**

          C'est ça, on parlait de cent trente-six (136 \$), enfin, voyez-vous?

1565           **M. GILLES PROVOST :**

          Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1570           Donc, c'est sûr. Imaginez, de trente (30 \$) à cent trente-six (136 \$)! Est-ce que vous auriez des suggestions à faire à la commission pour savoir, à partir de votre expérience, à partir de vos recherches de ce matin ou d'autres moments, l'analyse de la commission devrait être orientée en fonction, finalement, de quelle base solide? C'est sûr que si vous ne nous aidez pas, on va essayer de trouver quelque chose, mais si on ne peut pas se fier à des projections, si les projections ne sont pas nécessairement convergentes entre les différents organismes, vers quoi la commission va se rabattre?

1575           Enfin, je vous soulève la question.

1580

**M. GILLES PROVOST :**

          Je ne le sais pas. Je suis en dehors de mon champ d'expertise, je ne peux pas répondre à ça. Je ne suis pas économiste et je ne le sais pas.

1585 **LE COMMISSAIRE :**

Mais pour vous, c'est certainement, on comprend que c'est une préoccupation majeure?

1590 **M. GILLES PROVOST :**

Bien, oui, parce qu'imaginez, par exemple... et c'est lié, justement, à des enjeux que je connais un tout petit peu plus, par exemple la sécurité des centrales nucléaires. Imaginez s'il y a un autre Fukushima quelque part en Amérique, là. Là, on se retrouve avec des centrales qui actuellement sont en fin de vie, donc dans leur situation la plus dangereuse, et on les étire parce qu'on sait qu'on ne sera pas capable de les remplacer, donc on joue aux dés actuellement.

1595

S'il arrive une nouvelle catastrophe, là, le marché de l'uranium, il va être sur le dos pour un bon bout de temps. Donc, c'est ce genre de chose là, de risque, qu'il faut évaluer aussi.

1600 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que selon vous, la catastrophe de Fukushima – j'ai toujours un peu de difficulté avec ce mot – est-ce que les effets sont encore observables selon vous, aujourd'hui?

1605 **M. GILLES PROVOST :**

Ah, j'en suis convaincu.

1610 **LE COMMISSAIRE :**

Dans les agendas politiques internationaux?

1615 **M. GILLES PROVOST :**

Dans la conscience populaire puis dans la réaction des populations aux nouveaux projets, de façon extrêmement sensible encore, oui.

1620 **LE COMMISSAIRE :**

Et dans les agendas politiques internationaux?

**M. GILLES PROVOST :**

Je ne le sais pas. Ça, ce n'est pas dans... je ne suis pas dans ces sphères-là.

1625 **LE COMMISSAIRE :**

Non, je dis ça de façon très, très humaine. Dans le sens qu'on a un choc une journée, dix jours après, on a quasiment oublié la moitié du choc. C'est sûr, on ne parle pas de n'importe quelle catastrophe, et c'est ça que je comprends de votre intervention. C'est que, vous avez fait référence au terme « catastrophe » et effectivement, c'était une catastrophe qui a amené des changements, des réalignements majeurs. Mais la question qui se pose : est-ce que ces réalignements vont nécessairement perdurer ou ne seront que temporaires?

1630

**M. GILLES PROVOST :**

Bien, il y a des choses qui ont changé, peut-être pas assez, mais on se rend compte, par exemple, que les centrales à plusieurs réacteurs sont beaucoup plus dangereuses qu'on le croyait, parce qu'un problème sur un réacteur se répercute sur les trois ou quatre autres ou les huit autres, et que ça rend ce genre de centrale là beaucoup plus dangereuse. On est obligé de faire des nouvelles normes. On est obligé d'avoir des nouvelles règles de sécurité.

1635

1640

Les fabricants de centrales ont dû s'ajuster, doivent augmenter les coûts, doivent faire la preuve de l'efficacité des nouveaux dispositifs. Tout ça, ça coûte extrêmement cher. Ça fait augmenter encore une fois le prix des centrales, et déjà, on n'est pas capable de les payer. Il n'y a personne, il n'y a aucune entreprise privée qui est prête actuellement à financer une centrale nucléaire nulle part dans le monde. Il faut toujours que l'État vienne endosser, parce qu'il n'y a pas d'entrepreneurs privés qui vont financer une centrale nucléaire actuellement, le risque est beaucoup trop grand. Et donc, ça colore tout l'avenir de l'industrie et de l'uranium, la queue du chien en arrière.

1645

1650

**LE COMMISSAIRE :**

J'aime bien votre métaphore.

1655 **LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une question quand même. À travers les lectures ou les recherches que vous avez faites, je comprends que c'est un intérêt récent, vous n'êtes pas spécialiste, mais comment vous pouvez expliquer pourquoi il y a tant d'engouement pour l'exploration de l'uranium au Québec ou au Canada si l'industrie voit les mêmes choses que vous, que le marché est à terre?

1660

1665 **M. GILLES PROVOST :**

1670 Bien, je pense qu'il y a des délais d'installation, de mise en place. Quand le projet Matoush a été lancé, on prévoyait une abondance, pas une hécatombe, le contraire, une multiplication des centrales nucléaires. Et Fukushima a coupé ça de moitié ou des trois quarts. Et là, on se rend compte que la demande tombe et qu'on pensait qu'il y aurait une pénurie, puis on se retrouve avec trop d'uranium, le prix descend. Mais c'est depuis quelques mois, là, je veux dire, c'est depuis 2011, c'est relativement récent. Mais à l'échelle où une planification comme ça se fait, ça a été lancé en 2006. En 2006, tout était beau. Rendu en 2011, 2013, 2014 c'est beaucoup moins beau. Mais là, bien... enfin, je pourrais imaginer pourquoi des dirigeants miniers font les décisions qu'ils font, mais...

1675 **LA COMMISSAIRE :**

1680 Non, non. Le dernier rapport de l'Association internationale de l'énergie atomique disait que les difficultés, ou enfin les inquiétudes suivant Fukushima étaient en train de s'estomper puis que les choses dans le temps étaient pour changer. Alors, il y a différentes opinions, il y a différentes tendances d'analyse. Vous semblez dire que c'est inéluctable.

1685 **M. GILLES PROVOST :**

1690 Ce n'est pas ce que je vois dans les articles de journaux, dans la réaction des populations, enfin, dans les articles que je lis, justement, sur les organismes qui n'ont pas encore terminé de renforcer leurs normes. Et donc, ça, ça va avoir des conséquences, justement sur les prix, sur toute la fiabilité des nouvelles centrales où il faut faire... et ça a des conséquences aussi sur la mise au rancart des vieilles centrales qui répondent de moins en moins aux normes et qui vont donc être obligées de disparaître de plus en plus vite.

1695 Le Japon, on se rend compte qu'il n'est pas capable de repartir ses anciennes centrales. Il y en a quelques-unes, les plus récentes qu'il peut... mais il ne pourra pas toutes les repartir, ils le savent déjà maintenant.

**LA COMMISSAIRE :**

1700 Vous avez abordé la question du renforcement des normes. Ça serait très intéressant si vous tombez sur ces documents-là ou ces tendances qui sont en train de se développer, des renforcements et de leur incidence sur l'augmentation des coûts, quel que soit l'endroit dans la filière, si vous avez des informations que vous pouvez nous communiquer, ça serait tout à fait bienvenu.

1705 **M. GILLES PROVOST :**

Oui, je peux vous en communiquer. C'est tout simplement le passage des CANDU traditionnels aux nouveaux CANDU améliorés actuellement, qui coûtent beaucoup plus cher et qui ne sont pas encore au point et qui ne sont pas encore approuvés parce que, justement, il y a toutes sortes de nouvelles exigences qui n'étaient pas là il y a quelques années et qui sont là maintenant.

1710

**LA COMMISSAIRE :**

1715

Je vous remercie pour ma part.

**LE PRÉSIDENT :**

Joseph, d'autres questions?

1720

**LE COMMISSAIRE :**

Un sage m'avait un jour conseillé de ne jamais répondre à des questions hypothétiques. Je me permets de vous en présenter une pour bien comprendre où vont vraiment vos préoccupations. Si le marché de l'uranium était rentable, vous seriez pour ou contre? Parce qu'au fond, tout votre argumentaire c'était sur une base de rentabilité.

1725

**M. GILLES PROVOST :**

1730

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Vous n'êtes pas obligé de répondre, Monsieur, si vous êtes mal à l'aise. Si vous voulez être nuancé...

1735

**M. GILLES PROVOST :**

Je pense que sur la foi de ce que je connais, parce que la filière de l'uranium, comme je vous dis, je me suis plus toujours concentré sur les centrales que sur l'uranium comme tel, mais ce que j'ai lu au cours de la dernière semaine semble me dire que d'après les organismes canadiens, les mécanismes de sûreté sont maintenant sécuritaires, et cetera. Si vous confirmez ça, je serais plutôt favorable.

1740

1745 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce que selon vous, Fukushima a entraîné un renforcement des normes à l'échelle canadienne, selon vos lectures?

1750 **M. GILLES PROVOST :**

Oui, mais il y avait déjà des problèmes à régler. Il y avait déjà des difficultés. Nos centrales ne répondaient plus déjà à leurs normes initiales de conception, parce qu'on s'est rendu compte qu'elles n'ont jamais répondu, puis là, on en avait la preuve, donc il fallait les améliorer. Et si on rajoute à ça, justement, les préoccupations de Fukushima, la nécessité d'être capables de faire face à des catastrophes importantes, c'est clair que ça amène tous des nouveaux coûts puis des nouveaux dispositifs puis des nouvelles conceptions dont il faut, après ça, prouver l'efficacité de façon sérieuse. Ça, ça amène des délais, ça amène des coûts, ça amène une centrale qui coûte beaucoup plus cher.

1755

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Provos, on vous remercie beaucoup.

1765

---

**PIERRE JASMIN**

**LE PRÉSIDENT :**

1770 J'appellerais un autre intervenant, monsieur Pierre Jasmin. Bonjour, Monsieur Jasmin.

**M. PIERRE JASMIN :**

1775

Bonjour. Très heureux de venir aujourd'hui vous rencontrer, Madame Goyer, Messieurs Francoeur et Zayed. Je suis professeur titulaire à l'Université du Québec à Montréal, en musique. Membre exécutif du Réseau canadien pour l'abolition de l'arme de nucléaire et de Pugwash Canada. J'étais présent à la 59<sup>e</sup> Conférence internationale Pugwash à Berlin le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ce jour où le gouvernement conservateur d'Angela Merkel a décidé de tourner le dos au nucléaire qui fournissait pourtant vingt pour cent (20 %) de toute l'énergie allemande.

1785 Je vous parle à titre de vice-président des Artistes pour la paix, un organisme membre  
fondateur en 2008 du mouvement Sortons le Québec du nucléaire, principal organisateur de la  
conférence de presse, dix jours après l'accident de Fukushima, qui a incité, le 21 mars 2011, le  
Parti Québécois à rejoindre Québec Solidaire et le Parti Vert pour refuser l'hasardeuse  
1790 reconstruction de la centrale nucléaire Gentilly 2, contre laquelle notre présidente Guylaine Marois  
a réalisé son documentaire primé « Gentilly or not to be ».

Auteur d'un mémoire déposé le même jour, le 21 mars, à la Commission canadienne de  
sécurité nucléaire, mémoire défendu deux semaines et demie plus tard en une présentation orale  
à Bécancour.

1795 Alors, évidemment les Artistes pour la paix s'alarment de l'éventualité d'une exploitation de  
mines d'uranium au Québec dont les dangers pour la santé ont été et vont être plus tard bien  
exposés, j'en suis sûr, par le docteur Éric Notebaert qui était un de nos partenaires les plus fiables.

1800 Alors, c'est pourquoi on invite le nouveau gouvernement du premier ministre Philippe  
Couillard, un, à respecter les Cris qui ont rejeté l'exploitation des monts Otish à Matoush, comme  
contraire à la philosophie de la Mère-Terre chère à tous les autochtones et, deux, à suivre  
l'exemple donné par la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et l'État de Virginie aux États-  
Unis qui ont inscrit un moratoire empêchant l'exploitation uranifère.

1805 Et nous exigeons que ce moratoire ne soit levé qu'à la condition expresse qu'une solution  
écologique soit trouvée pour se débarrasser des résidus nucléaires. Ce que personne n'a réussi à  
faire en cent (100) ans d'expérience à partir de matériel irradié – on remonte aux Curie. Alors, on  
sait que cette semaine se réunissait, en conférence de presse, une demi-douzaine de sénateurs  
1810 américains pour s'opposer au projet du lac Huron d'enfouissement de déchets nucléaires.

Et trois, à refuser à court terme le développement d'une industrie pour laquelle Jean  
Charest, dans son Plan Nord, avait en partie décidé de dépenser des centaines de millions de  
dollars en vue de construire une route; les raisons financières sont devenues périmées. Mon  
1815 confrère Gilles Provost vous en a informé, mais aussi Ugo Lapointe du collectif Pour que le  
Québec ait meilleure mine.

Notre collectif, qui a comme membres non artistes les professeures comme Louise Vandelac  
et Lucie Sauvé, spécialistes de l'environnement, aimerait être invité à titre d'experts à l'automne  
1820 pour illustrer devant vous, chers commissaires du BAPE, principalement le danger d'une telle  
exploitation.



1825 **LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi. Vous avez dit, pour que je comprenne bien le nom, Louise Vandelac et?

1830 **M. PIERRE JASMIN :**

Lucie Sauvé, qui est plus en pédagogie, dans le fond, et spécialiste de l'environnement – pour illustrer devant vous, chers commissaires, donc le danger d'une telle exploitation qui est susceptible de contribuer au développement de bombes nucléaires, donc à la détérioration de la paix mondiale, d'où notre implication comme artistes pour la paix.

1835 À notre connaissance, peu de groupes dans leur argumentaire principal élaboreront ce point qui est crucial, pour ce que mon défunt collègue, Pierre Dansereau, appelait « Le développement viable plutôt que soutenable » en utilisant un mot qui visait le problème plus justement.

1840 On a été, les Artistes pour la paix, en grande partie les auteurs de la plus importante des trois premières pétitions affichées par l'Assemblée nationale en 2009. Cette pétition dont le libellé avait d'abord été accepté par l'ex-député Scott Mackay et par l'actuel porte-parole en environnement du Parti Québécois, Sylvain Gaudreault, a finalement, pour des raisons techniques, été inscrite par le co-chef de Québec solidaire, le médecin député Amir Khadir.

1845 Dix jours après que nous ayons déposé à l'Assemblée nationale à Québec ces plus de trois mille (3 000) signatures, le premier ministre Jean Charest a suivi notre première recommandation d'annuler l'acquisition, par Hydro-Québec, de la compagnie Énergie Nouveau-Brunswick, propriétaire de la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau. Comme vous savez, la centrale devait accumuler, dans les mois suivants, plus d'un milliard et demi de dollars (1,5 G\$) de réparations non prévues, quoique prévisibles, vu le système compliqué des tuyaux fragiles utilisé par les CANDU, qui appelle au renforcement des normes de sécurité dont on vient de parler, dont l'intervenant précédent vient de parler.

1855 Et, pour finir, je rappelle le rôle historique que les Artistes pour la paix on joué en convoquant un colloque à l'UQAM avec trois experts de Pugwash, d'ailleurs, dès le 6 février 2008, à peine deux mois après que le premier ministre Stephan Harper eut démontré une attitude irresponsable en renvoyant madame Linda Keen qui dirigeait alors la Commission canadienne de sécurité nucléaire.

1860 Les autorités canadiennes viennent à nouveau de démontrer leur irresponsabilité en assouplissant les règles d'exportation d'uranium de Saskatchewan à la Chine, qui est le seul pays à miser encore sur le nucléaire – et je dis ceci à l'intention de mon collègue Provost et peut-être en réponse à votre question, Madame Goyer, aussi – donc, en contravention avec certains règlements

1865 stricts du traité international de non-prolifération nucléaire. Et cela concerne l'usage, hélas désormais possible, d'uranium canadien pour la production de bombes nucléaires chinoises. Bien sûr, c'est un point qui est tout récent et qu'on développerait en priorité à l'automne.

Voilà, c'est tout.

1870

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, je me lance. Vous nous avez suggéré d'inviter deux personnes, Louise Vandelac et Lucie Sauvé, quels sont les thèmes, sous quels thèmes elles pourraient contribuer?

1875

**M. PIERRE JASMIN :**

Vous n'avez pas besoin de les inviter, je vais m'assurer, si jamais vous retenez ma suggestion de nous inviter à l'automne, je m'assurerai qu'elles feraient partie du rapport que nous vous présenterons à ce moment-là, du rapport d'expert que nous vous présenterons sur les dangers à l'environnement d'une éventuelle exploitation d'uranium.

1880

**LE COMMISSAIRE :**

Mais vous aviez été un peu plus explicite?

1885

**M. PIERRE JASMIN :**

Non, je disais simplement qu'elles étaient membres de l'organisme les Artistes pour la paix, c'est tout.

1890

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Vous ne nous avez pas recommandé de les inviter comme experts?

1895

**M. PIERRE JASMIN :**

Je recommande que vous nous invitiez, les Artistes pour la paix, comme experts, et que je vous assure que je consulterai mes collègues très étroitement en vue de cette présentation.

1900

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Et quel genre de présentation, si vous étiez invité à le faire, comme organisme?

1905 **M. PIERRE JASMIN :**

Écoutez, je pense qu'on va s'attacher, on a pleine confiance en d'autres intervenants, comme Éric Notebaert, pour parler de l'aspect santé et on va s'attacher simplement au risque des déchets nucléaires, par exemple, qui sont rejetés par une mine d'uranium. Et les dangers qu'Amir Khadir donnait déjà dans cette pétition qui était sur l'Assemblée nationale, donc en 2009, sur les dangers que les déchets rejetés par une mine, d'exposition au radon et toutes les autres...

1910

**LE COMMISSAIRE :**

1915 Est-ce que la gestion des déchets constitue votre trame de fond au niveau de votre association?

**M. PIERRE JASMIN :**

1920 Oui. Bien, enfin, tout ce qui représente un danger à la sécurité des Canadiens.

**LE COMMISSAIRE :**

Mais spécifiquement du nucléaire?

1925

**M. PIERRE JASMIN :**

Oui, bien sûr. C'est, je crois, ce que le BAPE veut entendre.

1930 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Et je vous poserais une sous-question là-dessus. Vous avez dit, vous avez évoqué l'absence de solution écologique pour le nucléaire, vous avez dit : « On n'en a pas trouvé en cent (100) ans. » Mais s'il y avait des modes de gestion plus sécuritaires pour l'exploration et l'exploitation de l'uranium – je ne parle pas du nucléaire – est-ce que s'il y avait des solutions plus écologiques de ce côté-là, vous verriez le dossier d'un autre œil ou si le lien avec le nucléaire fait que vous êtes contre, a priori, que le Québec se lance dans la filière de l'uranium? Quelle est votre position?

1940

1945 **M. PIERRE JASMIN :**

On est contre, a priori, tant qu'aucune solution écologique n'aura été trouvée au problème des déchets nucléaires.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Des déchets nucléaires, O.K.

1955 **M. PIERRE JASMIN :**

1960 C'est parce qu'il n'y a pas de plus ou moins sécuritaire dans ce problème-là. C'est un problème majeur, c'est un problème majeur et aussi d'équité intergénérationnelle puisque certains déchets, on le sait, peuvent durer, peuvent avoir des effets qui durent jusqu'à un million d'années, donc tant qu'il n'y a pas une solution à la gestion de ces déchets nucléaires, cette industrie, d'après nous, est irresponsable.

**LA COMMISSAIRE :**

1965 Vous nous avez mentionné que récemment, des règles de la CCSN auraient été assouplies pour permettre l'exportation. Est-ce que vous avez de la documentation afférente à cette affirmation?

**M. PIERRE JASMIN :**

1970 Oui. On peut vous envoyer, c'est une information que j'ai reçu de mes collègues de Pugwash, justement. Ce n'est pas la CCSN, c'est vraiment le premier ministre, en fait le Bureau du premier ministre qui, dans l'exportation éventuelle d'uranium de Saskatchewan, vient d'émettre de nouveaux critères et qui, d'après mes collègues de Pugwash, contreviennent aux restrictions émises pourtant par le traité de non-prolifération nucléaire auquel adhèrent, comme vous le savez, cent quatre-vingt-dix (190) pays.

1975 Alors, c'est très, très préoccupant. Bon, j'avoue que les premières indications en ce sens nous sont parvenues par un député NPD, donc peut-être qu'on peut effectivement investiguer, voir s'il a toute l'objectivité nécessaire, mais je n'ai pas de doute par rapport à sa crédibilité.

1980 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. En fait, on est à la recherche de documentation d'organismes comme la CCSN, on verra si on peut accepter des documents qui viennent de nature politique. Ça, on n'est peut-être

1985 pas en mesure de traiter ça, c'est déjà au-delà du mandat, la question de l'armement nucléaire et tout ça. Moi, c'est le côté exportation, le côté transport, le côté devenir, parce qu'il y a certains États qui parlent de traçabilité pour baliser, justement, qu'une exploitation responsable et durable pourrait se faire en vue d'usages donnés. Alors, c'est un peu ça que j'essayais de documenter. Je vous remercie.

1990

**M. PIERRE JASMIN :**

Oui. Mais il s'agit de Paul Dewar, qui est quand même le responsable, au NPD, des Affaires étrangères et qui est, bien sûr, un député de Saskatchewan, donc il est plutôt au fait de la situation et qui a voyagé au Kazakhstan et dans plusieurs pays où il a été très informé des problèmes des déchets nucléaires qui ont affecté les populations là-bas.

1995

**LE PRÉSIDENT :**

2000 Alors, écoutez, Monsieur Jasmin, il me reste à vous remercier au nom de mes collègues et puis voilà. Alors, on compte sur votre participation éventuelle.

**M. PIERRE JASMIN :**

2005

Merci beaucoup, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

2010

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

2015

Alors, si je comprends bien, Madame LeBlanc, nous n'avons pas d'autres intervenants pour cette séance. Alors, je l'ajourne et on se retrouve ce soir à sept heures (19 h), conformément à ce qui avait été annoncé, pour la poursuite de l'audience.

2020

On vous remercie. Bonjour.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2014 À 19 H

2025

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2030

ET J'AI SIGNÉ :

2035

---

Yolande Teasdale, s.o.